



PERSPECTIVES GEOPOLITIQUES DE LA TURQUIE A L'OREE DU XXI^{EME} SIECLE

L'« homme malade » a-t'il retrouvé la santé ?

**Mémoire de géopolitique
du commandant SCHMITZ Matthias**

sous la direction de M. Philippe CONRAD

**dans le cadre du séminaire
« Validité des théories géopolitiques du XIX^{ème} siècle et du début du XX^{ème}
siècle »**

Mars 2007

FICHE DOCUMENTAIRE

1. Perspectives géopolitiques de la Turquie à l'orée du XXIème siècle. L'homme malade a-t'il retrouvé la santé ?
2. 2007_memoire_geop_Turquie-SCHMITZ
3. Commandant, armée de l'air, SCHMITZ Matthias, France
4. 12 mars 2007
5. Division A – groupe A5
6. Mémoire de géopolitique
7. L'Empire ottoman a été qualifié au XIXème siècle d' « homme malade de l'Europe ». Situé dans une zone stratégique, au carrefour des ambitions européennes et russes mais trop faible pour résister aux pressions extérieures comme intérieures, il a disparu définitivement au sortir de la Première guerre mondiale. La Turquie, son héritière, a entrepris aussitôt un vaste mouvement de réformes qui in fine lui permettent de disposer des atouts nécessaires pour faire valoir ses intérêts stratégiques de façon indépendante.

Sa politique étrangère, examinée dans ses perspectives occidentales et européennes (OTAN, Union européenne), dans ses perspectives russes (Russie, Caucase, Asie centrale) et enfin dans ses perspectives moyen-orientales, montre un acteur souverain dans ses choix, et jaloux de son indépendance dans la défense et la promotion de ses intérêts géopolitiques (institutions nationales, sécurité, énergie, coopération).

En rupture avec le passé de victime de l'Empire ottoman, la Turquie affiche une réelle volonté et une capacité certaine à se faire respecter, dans une zone qui n'a pourtant rien perdu de son caractère stratégique.
8. Géopolitique, Turquie, Union européenne, Russie, Caucase, Moyen-orient, Israël, eau, hydrocarbures

PERSPECTIVES GEOPOLITIQUE DE LA TURQUIE A L'OREE DU XXI^{EME} SIECLE
L'« homme malade » a-t'il retrouvé la santé ?

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE : LA TURQUIE ET L'EUROPE

La Turquie victime des Puissances

La Turquie et l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord

La Turquie et l'Union européenne

DEUXIÈME PARTIE: LA TURQUIE ET LA RUSSIE

La Turquie et la Russie

Le Caucase : un pivot mondial de l'énergie

Les ex-républiques soviétiques : l'Orient turcophone

TROISIÈME PARTIE: LA TURQUIE ET LE MOYEN-ORIENT

La Turquie : une anomalie « politique »

Une région sous contrôle

Un défi stratégique : le leadership « régional »

L'Empire ottoman a longtemps été une puissance majeure rayonnant bien au-delà des frontières de la Turquie que nous connaissons. A son apogée aux portes de Vienne en 1529 sous Soliman le Magnifique ([1496] 1520-1566) l'Empire ottoman courait du cœur de l'Europe orientale à celui de l'actuel Moyen-Orient, des rivages de la Méditerranée à ceux de l'Arabie.

Son déclin a débuté sous Vienne en 1683 ; sa dislocation s'est dramatiquement accélérée au XIX^{ème} siècle. L' « homme malade de l'Europe » a été progressivement démembré.

On peut interpréter sa disparition comme le résultat d'un jeu stratégique, le « Grand jeu », mené principalement par la Grande-Bretagne et la Russie, qui respectivement « contrôlait les Indes et les océans [...] et poussait vers les mers chaudes »¹. Au sud de la Russie, « heartland » défini par Mackinder et voué à dominer le monde s'il venait à dominer les mers, sur la route des Indes, on peut estimer que l'Empire ottoman a joué le rôle de « rimland » entre les deux puissances. Au carrefour de l'Europe et de l'Orient, frontière entre la masse continentale européenne et les mers chaudes, l'Empire appartenait bien au cœur de cette « région intermédiaire entre le heartland et les mers riveraines »². Toutefois, s'il a succombé, c'est moins parce qu'il a été l'enjeu commun des rivalités directes russes et britanniques, que parce qu'il a subi leurs différents appétits de façon simultanée à une époque où il était déjà fragilisé si non gravement affaibli.

Bousculé de toutes part, sur les axes européens, méditerranéen et moyens orientaux et enfin russo-caucasiens, par les puissances, miné de l'intérieur par les indépendances des vassaux musulmans, sa disparition est consommée au sortir de la 1^{ère} guerre mondiale.

La Turquie forgée par Kemal Atatürk, issue des décombres de l'Empire ottoman et son héritière, occupe aujourd'hui – et à nouveau - une place particulière dans le système géopolitique mondial.

Aux portes de l'Union européenne, aux portes de la Russie méridionale, à proximité immédiate du cœur pétrolier du Moyen-Orient, pivot international du monde énergétique, la Turquie s'est progressivement réinstallée comme un acteur politique incontournable des problématiques internationales qui intéressent la région.

Membre de l'OTAN, candidate à l'adhésion à l'Union européenne, interlocuteur et partenaire des ex-républiques soviétiques du Caucase et d'Asie centrale, sur ses gardes face à un Moyen-Orient plus que jamais imprévisible, la Turquie est partout.

¹ CHAUPRADE A., *Géopolitique*, Paris, Ellipses, 2007, p 53

² ibidem, p 53

I LA TURQUIE ET L'EUROPE

11 La Turquie et les Puissances

111 La victime des Puissances

Au début du XIX^{ème} siècle, l'Empire ottoman est encore une puissance remarquable par l'étendue de son territoire et de ses dépendances, mais il est déjà l'« homme malade de l'Europe »³. Malgré une tentative de réforme (Edit de Tanzimat en 1839), la faiblesse et l'instabilité de l'ensemble, dues au dépérissement de la puissance du Sultan face aux féodaux (1808, charte de l'Union), de son administration et des armées ottomanes, aux troubles intérieurs répétés, aux guerres extérieures perdues, le conduiront à sa perte.

Deux politiques européennes antagonistes s'affrontent au XIX^{ème} siècle quant au devenir de l'empire : le maintien en vie de l'ordre établi, ou bien le démembrement définitif afin de satisfaire les « intérêts » expansionnistes des puissances européennes⁴. Les rivalités et les exigences contradictoires des puissances feront qu'aucune ne prévaudra réellement au cours du siècle, l'empire ottoman ne disparaissant qu'à la fin de la Première guerre mondiale. On assistera toutefois à un démantèlement progressif mais inéluctable de l'ensemble ottoman sous la pression conjuguée des colonialismes anglais, français (Algérie) et russe (Crimée, Caucase) et de l'accession à l'indépendance de provinces vassales (Grèce, Egypte, Balkans)⁵.

Trois mouvements sont à souligner. Le premier correspond aux guerres d'indépendance des provinces européennes. Le second, russe, initié dès le XVIII^{ème} siècle par Catherine II, correspond à la volonté d'acquérir des débouchés en mers chaudes, dont la Méditerranée, via la Mer noire et le Caucase. Le troisième, britannique, tend à prendre progressivement le contrôle au Moyen-orient, pour alors sécuriser la route des Indes (canal de Suez, en Egypte).

Seule la Première guerre mondiale marquera la fin définitive de l'empire ottoman. Deux ensembles principaux d'événements vont précipiter sa disparition. D'une part, après l'entrée en guerre aux côtés de l'Entente, les défaites successives subies dans les contrées moyens-orientales conduiront d'abord à la défaite, puis par le Traité de Sèvres du dix août 1921, à la perte définitive de la Syrie, de la Palestine, de l'Arabie, de l'Irak ainsi qu'à celle de Chypre. D'autre part la révolution des « jeunes turcs », initiée en 1913, va, avec Mustapha Kemal, charismatique officier de l'armée ottomane, trouver son aboutissement dans le contexte de la défaite. En effet en 1922, le Sultanat est aboli, scellant la fin de l'empire, la Turquie devenant une République le 29 octobre 1923.

³ propos prêtés au tsar Nicolas Ier de Russie ([1796] 1825-1855) en 1853, lors d'entretiens avec Sir H. Seymour, ambassadeur britannique en Russie

⁴ « [...]la Russie et la Grande-Bretagne étaient d'accord pour maintenir l'Etat ottoman aussi longtemps que possible » et en cas de dissolution « ...s'entendraient à l'avance pour répartir les territoires concernés [...] » in RIASANOVSKY N., *Histoire de la Russie*, Paris, Robert Lafont, 1994, p 366

⁵ Grèce : 1830 ; Egypte : 1833, 1840; Balkans (Serbie, Monténégro, Bulgarie) : 1913, à l'issue de la 1^{ème} guerre balkanique.

112 Un ensemble désormais cohérent, à redresser

Le pays qui sort de la guerre est radicalement différent de celui qui y est entré.

A la suite du traité de Lausanne (24/07/1923), les injustices du Traité de Sèvres (10/08/1921) sont réparées. La Turquie retrouve son implantation des deux côtés du Bosphore ; son autorité exclusive sur les détroits est confirmée. Elle met définitivement fin aux empiètements grecs sur la côte ionienne (Smyrne), et se libère des influences extérieures. A nouveau maître des confins de l'Anatolie orientale que lui a restitués le traité, principalement au détriment de l'Arménie, elle met un terme définitif au projet d'un état kurde et n'a plus pour voisins à l'est que la Russie soviétique et la Perse, et au sud des pays de création récente, protectorats occidentaux ou sous mandats de la société des Nations : la Syrie et l'Irak. A l'exception des pays européens, c'est alors le seul pays indépendant de la Méditerranée. Pleinement souverain, établi sur ses frontières⁶, il est prêt à relever la tête.

La Turquie est alors peu peuplée avec environ 14 millions d'habitants⁷, à 99% musulmans. Elle est en revanche relativement homogène, les turcs représentant plus de 90% d'une population qui comporte aussi une importante minorité kurde, ainsi que des minorités grecques et arméniennes. Le pays est pauvre et arriéré. Sous-développée, l'économie nationale repose principalement sur l'agriculture. A l'exception de l'eau, il n'y a que peu de ressources naturelles.

Néanmoins la Turquie dispose d'une élite, restreinte mais éduquée, de premier rang parmi les nations européennes : intellectuels, ingénieurs comme militaires – Atatürk est général - ont généralement été formés dans le moule « européen ». Elle conserve ainsi une forte ouverture sur les progrès du monde occidental, sa culture, son commerce et son industrie. Outre une assistance directe, la Turquie en tirera les principes de ses réformes multiples, dans l'écriture, l'éducation, le droit et l'économie, qui progressivement porteront leurs fruits. C'est sur ces bases, et fort de la volonté de rompre avec l'ancienne société ottomane, que la république turque s'est consacrée résolument à sa reconstruction matérielle, morale et politique.

En quelque décennie, et malgré des vicissitudes économiques, la Turquie deviendra, avec Israël, le seul pays véritablement industrialisé du Moyen-Orient.

Atatürk avait fixé le cap : « Nous allons élever notre nation au niveau des civilisations les plus riches et les plus civilisées du monde. Nous allons mettre notre culture nationale au dessus du diapason de la civilisation contemporaine. »

⁶ En fait il ne l'est définitivement qu'en 1939 avec l'annexion du district d'Alexandrette (Antakya [Antioche], département d'Hatya), à la frontière syrienne.

⁷ 1910 : 24 ; 1914 : 18,5 ; 1923 : 12,5 ; 1927 : 13,6 millions d'habitants au 1^{er} recensement (sources Quid)

113 Une démocratie en voie de normalisation

Aujourd'hui la Turquie est une république démocratique, particularité politique rare dans la région pour être soulignée. Ce résultat est le produit d'une histoire mouvementée. En effet depuis la proclamation de la république en 1923, le pays a connu de nombreux soubresauts intérieurs témoignant de la difficulté de la construction d'un état moderne.

La Turquie dispose d'une Constitution depuis 1924. Celle-ci a été révisée à plusieurs reprises, en 1961, 1982 et 2001. Par cette dernière la Turquie manifestait clairement sa volonté de remplir les critères politiques fixés par l'Union européenne, dans l'optique d'une future adhésion. Le travail reste incomplet, comme on le verra plus loin, mais « peu » sépare encore la Turquie des standards occidentaux.

Le régime n'en fut pas moins d'abord très dur, marqué par des législations répressives et discriminatoires et des assassinats politiques. Muselant progressivement toute opposition, il devint celui du « parti unique » (Cumhuriyet Halk Partisi ou Parti républicain du peuple) de Kemal Atatürk, et enfin celui du « Parti-Etat » (1937). Ce système ne fut vraiment supprimé qu'au sortir de la seconde guerre mondiale, en 1945, avec l'abolition de l'unicité de ce parti et l'introduction du pluralisme par Ismet İnönü.

Depuis le pays connaît un régime démocratique, malgré quelques éclipses. Car le pays connut aussi son lot de coups d'état militaires, en 1960, 1971 et enfin 1980. Si les militaires prirent de force le pouvoir en réponse à des situations intérieures diverses, ils le rendirent à chaque fois, non sans avoir porté de véritables atteintes aux libertés et à l'état de droit⁸ : arrestations arbitraires, répression des partis politiques, dissolution du parlement... En 1997 pour la dernière fois l'armée « poussa » à la démission un gouvernement : celui, islamiste, de Necmettin Erbakan, arrivé au pouvoir en 1996.

En définitive, la Turquie se veut un état de droit moderne. Les réformes kémalistes des années 20 et 30, malgré les oppositions de tous ordres, ont à cet effet substitué à la législation musulmane obsolète héritée de l'Empire ottoman et abolie en 1924, un corpus juridique d'origine ou d'inspiration européenne. Il n'a depuis cessé d'évoluer. Ainsi des mesures excessivement virulentes, discriminatoires ou anti-religieuses, des débuts ont été peu à peu rapportées. Si la peine de mort n'a été officiellement abolie qu'en août 2002, le vote des femmes est, lui, accordé dès 1934 ! On peut noter enfin que le code pénal était en cours de refonte en 2006.

Après des débuts extrêmement autoritaires, plusieurs fois déstabilisés par des crises politiques et économiques, la Turquie est ainsi redevenu, depuis longtemps et malgré des restrictions certaines mais qui vont s'amenuisant, un pays « fréquentable ».

Membre de l'Organisation des nations unies (ONU) dès 1945, c'est aussi de longue date un membre stratégique de l'OTAN.

⁸ Adnan Menderes, président du Parti Démocrate et premier ministre en 1950, et deux autres dirigeants sont pendus, lors du coup d'état de 1960

12 La Turquie et l'Organisation du traité de l'Atlantique nord

121 L'adhésion : un choix stratégique

Après une longue période de neutralité, en particulier lors de la Deuxième guerre mondiale, et à la suite de l'abandon des formes autoritaires du régime kémaliste, cette adhésion consacre l'arrimage au bloc occidental d'un pays consolidé et réformé.

La Turquie et l'Union soviétique avaient signé un traité d'alliance et d'amitié en 1935. Toutefois ces bonnes relations ne préservèrent pas la Turquie des appétits de sa rivale historique. Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, Staline, allié victorieux, exigea une révision du traité de Montreux de 1936 qui régleme le passage des Détroits et présenta des revendications territoriales sur trois provinces aux confins nord-est de la Turquie (Kars et Ardahan), au voisinage du Caucase soviétique. En 1946, il exigea d'obtenir la défense conjointe turco-soviétique des Détroits. Ces diverses prétentions, de même que l'agitation suscitée en Grèce et en Iran par des communistes agissant sur ordre de Moscou, ont alors permis aux Turcs de percevoir la réalité du danger qui les menaçait.

« Rapidement (la Turquie) devint [...] le front le plus avancé de la guerre froide »⁹. La Turquie, dans la logique d'une réorientation de sa politique extérieure amorcée dès 1945 par I. İnönü, choisit de se placer résolument dans le camp occidental afin de bénéficier de la protection américaine et adopta la doctrine Truman de « containment ». A la suite d'Inönü en 1949, c'est le gouvernement Démocrate d'Adnan Menderes en 1950 qui finalement obtint l'adhésion turque à l'OTAN en 1951. Dès 1952, les troupes américaines installèrent des bases en Turquie qui devint ainsi un élément majeur de la stratégie atlantiste à travers son appartenance à l'OTAN et au pacte de Bagdad.

Le réchauffement ultérieur des relations turco-soviétiques ne suffira pas à remettre en cause l'appartenance de la Turquie à l'Alliance. Quoique Moscou ait renoncé à ses prétentions en 1953, et « (ait poursuivi) méthodiquement son offensive de paix »¹⁰, Ankara ne donna pas suite à ses propositions, dont une de désengagement, en 1962 !

Toutefois la Turquie prit aussi ses distances vis-à-vis des Etats-Unis dans les années 60. En effet en 1964 à la suite de heurts sanglants entre chypriotes turcs et grecs en 1963, Ankara se vit refuser par Washington l'emploi de ses matériels d'origine américaine, pour effectuer une éventuelle opération sur l'île.

La Turquie s'attacha dès lors à desserrer le carcan que constituait l'Organisation, et à rechercher un « partenariat équitable avec les Etats-Unis »¹¹, sans pour autant opérer de renversement d'alliance.

⁹ BOZARSLAN H., *Histoire de la Turquie moderne*, Paris, La Découverte, 2004, p 50

¹⁰ KANCAL S. & THOBIE J., *La Turquie et les deux Europes*, in *La Turquie entre trois mondes*, Paris, L'Harmattan, 1998, p 25

¹¹ BILLION D., *La politique extérieure de la Turquie*, Paris, L'Harmattan, 1997, p289

122 Une position « clé » : le gel des espaces stratégiques

La Turquie apporte alors à l'Alliance une position stratégique de premier ordre face au bloc soviétique. La géographie est ici primordiale.

La Turquie, comme puissance maritime riveraine de la Mer Noire, était le voisin direct de l'Union soviétique et de la puissante flotte de Sébastopol. Or par la convention de Montreux du 20 juillet 1936 (dont la France est dépositaire) la Turquie s'est vu reconnaître le contrôle exclusif des détroits du Bosphore et des Dardanelles. Ces détroits sont considérés comme des eaux internationales pour les navires de commerce dont la Turquie n'a le droit ni de restreindre l'usage ni de leur interdire le franchissement des Détroits en temps de paix. Il en va bien sûr autrement pour les flottes de guerre : un Etat en guerre n'a pas le droit de faire franchir les Détroits à ses navires. L'expérience de l'expédition franco-britannique dans les Dardanelles en 1916 montrant combien il aurait été difficile à une flotte soviétique de forcer son passage vers la Méditerranée au travers des Détroits, c'était donc un verrou maritime stratégique que la Turquie apportait à l'Alliance.

Par ailleurs ses frontières terrestres la plaçaient au contact direct de pays membres du Pacte de Varsovie : Bulgarie et Union soviétique. Sa géographie offrait à cette dernière un obstacle physique de premier ordre. Occupé en presque totalité par le plateau anatolien (1500 km d'est en ouest), sur près de 80% du territoire, la Turquie est enserrée par des chaînes montagneuses s'élevant à plus de 3000 mètres : la chaîne Pontique au nord-est, le Taurus au sud et l'Anatolie orientale où les sommets dépassent 4000 m. Sauf à le contourner par l'Iran, le pays constituait bien, au débouché du Caucase, une barrière naturelle vers le Sud et le Moyen-Orient.

Pièce maîtresse des dispositifs stratégiques occidentaux et américains, la Turquie a donc permis à l'Alliance atlantique à la fois de compléter l'encerclement de l'Union soviétique sur sa frontière méridionale en Europe ; de prévenir une éventuelle poussée soviétique vers la Méditerranée, en verrouillant les détroits du Bosphore et neutralisant la flotte de la Mer Noire, et incidemment de protéger les abords du canal de Suez ; de monter la garde sur les frontières du Caucase, et de créer ainsi une menace, en cas d'agression en direction du Moyen-orient et de ses ressources pétrolières.

En contrepartie la Turquie a bénéficié d'une aide économique et financière, et surtout d'une « rente » sécuritaire appréciable.

Aujourd'hui le contexte stratégique a changé. En regard des problématiques nouvelles : terrorismes nationaux ou islamistes ; sécurisation des approvisionnements énergétiques ; stabilité régionale ; aide aux pays émergents et aux démocraties naissantes, ... qui intéressent toutes l'OTAN et les Etats-Unis, la Turquie conserve une position privilégiée. A ce titre la Turquie est plus que jamais un partenaire indispensable.

123 Le meilleur allié des Etats-Unis d'Amérique ?

La Turquie est donc un partenaire important de la Communauté internationale dans son ensemble et des Etats-Unis en particulier. Mais ce n'est plus, si elle l'a jamais été, un allié obéissant.

Après la crise chypriote de 1963-1964, celle de 1974 a achevé de convaincre la Turquie, mise sous embargo par Washington, que les intérêts américains ne coïncideraient pas nécessairement dans l'avenir avec les siens.

Quoique que partenaire des Etats-Unis dans l'OTAN, dans les domaines de l'armement et de l'énergie, on ne peut aujourd'hui affirmer que la Turquie est pro-américaine, car sa population ne l'est pas. Depuis l'instauration d'une démocratie vraiment pluraliste, dégagée sensiblement du poids prépondérant de l'Armée, on a pu assister à l'accroissement du poids politique des islamistes en Turquie, aujourd'hui au pouvoir depuis le succès en 2002 de l'AKP (Parti de la justice et du développement) aux élections législatives. Or il ressort que « [...] depuis que l'(AKP) a accédé au pouvoir [...], une tendance négative a émergé : un antiaméricanisme et un antisémitisme rampants »¹². Par ailleurs l'armée elle-même, en 2003, ne pouvait être considérée comme « inféodé(e) aux Etats-Unis [...], voyant dans cette surpuissance une menace contre la Turquie[...] »¹³

Le poids conjugué de l'islamisme, du nationalisme et des intérêts bien compris du pays confirme l'absence de tout alignement « inconditionnel » de la Turquie sur les Américains. Le refus de laisser les Etats-Unis utiliser son territoire contre l'Irak en 2003 l'illustre parfaitement.

En revanche la Turquie, par souci stratégique, sait coopérer efficacement avec les Etats-Unis dès que ses intérêts sont en jeu. Elle bénéficie de leur appui explicite à sa candidature européenne. Elle dépend toujours des fournitures militaires américaines. Ses relations avec Israël ont des répercussions positives aux Etats-Unis,... qui ont un poids décisif dans l'assistance financière obtenue par Ankara auprès des institutions financières internationales et qui lui ont par ailleurs accordé en 2003 un prêt bilatéral de 8,5 milliards de dollars. C'est pourquoi le ministre turc des Affaires étrangères a rappelé, début janvier 2005, qu'en dépit de désaccords, la relation avec Washington était primordiale pour la Turquie. Réciproquement, les deux pays étant soucieux de stabilité au Moyen-Orient et dans le Caucase, les Américains ont eux besoin des Turcs au plus près de ces régions, carrefours stratégiques pour l'énergie, les trafics de drogue, et surtout le terrorisme international.

La Turquie a en définitive la politique d'un état moderne, raisonnable, préoccupé de défendre ses intérêts tout en subissant le moins de pressions extérieures. C'est l'attitude qui prévaut avec l'Europe.

¹² DEL VALLE A. & RAZAVI E., *Le dilemme turc ou les vrais enjeux de la candidature d'Ankara*, Paris, Editions des Syrtes, 2005, p 168, citant une lettre du Congrès US adressée à G. Bush en juin 2005

¹³ BOZARSLAN H., *Histoire de la Turquie moderne*, op. cité, p 101

13 La Turquie et l'Union Européenne

131 Une adhésion « problématique »...pour l'Europe

La Turquie s'est très tôt, dès 1963, engagée dans la perspective d'une adhésion. Sa « vocation européenne » ayant été soulignée à Helsinki en 1999, c'est le 3 octobre 2005 que les négociations d'adhésion à l'Union européenne ont été ouvertes.

La Turquie fait face aujourd'hui encore à certains défis. Des progrès restent à accomplir, notamment en matière de droits de l'homme, pour renforcer « la liberté d'expression¹⁴, la liberté de culte, les droits des femmes, les droits des minorités et les droits syndicaux ainsi que le contrôle exercé par la société civile sur les forces armées »¹⁵. La politique du gouvernement turc est également suivie de très près en ce qui concerne le respect de la laïcité, qui est un fondement du régime. Le rythme des réformes s'est certes ralenti en 2005 et leur mise en œuvre sur le terrain reste souvent insuffisante et inégale selon les régions. Mais le mouvement amorcé est très positif.

D'autres différends subsistent en mer Egée, sur le dossier kurde ou la question arménienne, tant en termes de mémoire que de normalisation des relations avec ce pays voisin, avec lequel la Turquie maintient sa frontière fermée. Mais surtout Ankara refuse toujours de reconnaître la République de Chypre. Le désaccord étant profond, l'UE a suspendue le 14 décembre 2006 les négociations d'adhésion, invoquant « les restrictions imposées par la Turquie à l'égard de la République de Chypre, (les négociations ne reprenant pas) aussi longtemps que la Turquie n'aura pas satisfait à (ses) engagements »¹⁶. Ce point illustre la sensibilité de la question chypriote qui sera évoquée plus loin

Alors que la réforme des institutions est en panne après l'échec en 2004 du projet constitutionnel, et que le rythme et les conditions des élargissements futurs sont âprement discutés, les pays membres eux-mêmes s'interrogent sur l'adhésion turque. Sa taille, sa situation géographique et sa croissance démographique, ses traditions de puissance régionale, son niveau actuel de développement entre autres inquiètent. Dans le système actuel de vote au Conseil européen, son poids démographique conférerait à la Turquie une capacité de blocage des décisions. Par ailleurs seul un tiers des Turcs ont un niveau de vie moyen proche de celui de l'Union, le PIB par habitant n'atteignant même pas 30 % de la moyenne de l'Union. Selon la Commission européenne, le coût de l'adhésion de la Turquie pourrait s'élever à 28 milliards d'euros par an en 2025 : ce coût peut effrayer...

La Turquie est désormais un point de désaccord entre les Européens mêmes.

On peut toutefois considérer que ces inquiétudes et atermoiements ne sauraient porter préjudice à la Turquie.

¹⁴ L'article 301 du Code pénal qui permet de poursuivre tout particulier pour le motif de "dénigrement de l'identité turque" et "d'insulte aux institutions et à la nation" est contesté

¹⁵ Conseil de l'Union européenne, communiqué de presse n°16289/06

¹⁶ Conseil de l'Union européenne, communiqué de presse n°16289/06 du Conseil européen des 14 & 15 décembre 2006

132 Un « pari » gagnant... pour la Turquie

La démarche européenne du gouvernement de Tayyip Recep Erdogan (AKP) a été couronnée par l'ouverture des négociations d'adhésion. Si elle comporte des risques intérieurs, elle apparaît très nettement comme largement positive pour la Turquie, quoiqu'il arrive.

Les nécessaires infléchissements de la politique chypriote, la perte d'influence de l'armée, la reconnaissance des cultures minoritaires ont pu être analysés en Turquie comme des atteintes à l'unité et à la souveraineté du pays. Les réactions nationalistes, se sont exacerbées au fur et à mesure de la reprise de l'acquis communautaire et d'une meilleure prise de conscience des contraintes liées à l'adhésion. Ainsi le gouvernement turc a dû prendre en compte les effets intérieurs généraux et catégoriels des transformations exigées par la démarche européenne : sur la population, dans son islamisme certes modéré mais doublé d'un nationalisme sourcilieux et doublé d'un « euro-scepticisme » croissant, comme par exemple sur la population agricole (d'importantes manifestations d'agriculteurs se sont tenues fin septembre 2005).

Toutefois le gouvernement turc qui a fait valoir à la population que l'avenir de la Turquie résidait dans son entrée dans l'UE et que les difficultés du pays se résoudraient dans le contexte européen. Jusqu'à présent le gouvernement, qui a adossé l'ensemble de sa politique à la perspective européenne et s'est engagé dans une démarche résolument moderniste, a tiré avantage des exigences de l'UE.

C'est ainsi qu'il a pu réaliser d'importants progrès en matière de respect de droit et de libertés fondamentales : abolition de la peine de mort, la suppression des tribunaux de sûreté nationale, réformes importantes de libertés d'association et de presse, avancées dans le droit des minorités non musulmanes et des droits culturels (autorisation d'enseigner la langue kurde, ouverture des media aux langues minoritaires). Les relations entre l'armée et la sphère civile tendent à s'aligner sur les normes européennes.

C'est aussi ainsi que M. Erdogan a pu mener de front deux programmes de réformes, l'un pour satisfaire aux critères de Copenhague et l'autre pour répondre aux exigences du FMI, jusqu'à présent couronnés de succès, quoique il ait dû renoncer à de grands projets et des mesures sociales envers les plus défavorisées. Après la grave crise de 2001, la reprise économique a été exceptionnelle et la croissance très forte (7,6% en 2005) et l'inflation est désormais inférieure à 8%.

Dans sa démarche européenne, la Turquie bénéficie aussi d'un soutien financier appréciable : 90 millions d'euros (M€) par an de 1996 à 1999, 177 M€ par an de 2000 à 2003, 250, 300 puis 500 M€ respectivement en 2004, 2005 et 2006, consacrés aux réformes mais surtout au développement (éducation, infrastructures..) du pays. La Banque Européenne d'Investissement (BEI) a elle accordé des prêts d'un montant d'environ 8 milliards d'euros à la Turquie depuis 1992

De façon générale, le projet européen de la Turquie lui a été, et reste plus que jamais, extrêmement bénéfique.

133 Un écueil emblématique : Chypre

Au coeur de la candidature turque à l'Union européenne, un problème central est celui du nationalisme et du discours souverainiste actuellement et traditionnellement tenu par les autorités gouvernementales turques : discours particulièrement tenu à propos de la question chypriote.

Conquise en 1571 par les Ottomans, sous domination britannique depuis 1878, à 60 km des côtes turques et 200 km des rivages syriens et libanais, Chypre n'a plus de valeur réellement stratégique. Chypre accède à l'indépendance le 16 août 1960. Le mouvement d'autodétermination définira le différend actuel : Chypriotes grecs, favorables à l'union avec la Grèce (*l'Enosis*) contre communauté turque, prônant la partition de l'île (*Taksim*). En juillet 1974, en réaction à un coup d'état manifestement anti-turc¹⁷, la Turquie envahit le nord et l'est de l'île, créant une partition de fait et poussant à l'exil 80.000 Chypriotes grecs. Depuis de nombreuses tensions ont jalonné la vie de l'île¹⁸, ainsi que de nombreuses négociations sous l'égide de l'ONU (1977/1979, 1984/1987). En parallèle du processus d'adhésion de la République de Chypre (RC) à l'Union européenne, le plan de Kofi Annan secrétaire général de l'ONU discuté en 2003, soumis - révisé et amendé - à référendum en RC et RTCN en avril 2004, sera finalement rejeté par les Chypriotes grecs (75,83% de non). Mais les Chypriotes turcs le plébisciteront avec 64,91% de "oui"¹⁹.

Si la résolution n°750 (1992) du Conseil de sécurité de l'ONU réaffirme l'intégrité territoriale et la citoyenneté unique de l'île, la résolution n°789 (1992) elle désigne la partie turque comme unique responsable du manque de progrès dans les négociations successives. Si Ankara est seule à avoir reconnu la République turque de Chypre-Nord (RTCN), autoproclamée en novembre 1983, elle se refuse – toujours - à reconnaître la République de Chypre, pourtant membre de l'Union européenne depuis mai 2004. Chypre fait en effet partie des « lignes rouges » de l'armée, qui refuse de « voir confiner la turcité en Anatolie »²⁰. La crispation turque envers l'Union en particulier²¹, met ainsi en lumière le poids d'un nationalisme exacerbé et le frein qu'il représente. Le discours nationaliste turc actuel, qui accuse l'Europe, par ses exigences, de saper les fondements « kémalistes » du pays et les intérêts supérieurs voire vitaux de la Nation, en cela n'arrange rien.

La Turquie a donc aussi des difficultés propres à développer une politique extérieure raisonnée, quitte à reporter sine die si non à compromettre définitivement, ses chances d'adhésion.

¹⁷ Encouragé par la junte militaire au pouvoir à Athènes depuis 1967, il place à la présidence un ennemi déclaré des turcs, Nicolas Sampson, favorable à l'Enosis

¹⁸ 1990 : menace d'Ankara d'intégrer totalement la RTCN à la Turquie (1990) ; 1997 : crise des missiles, menace d'une intervention militaire en réponse aux plans d'acquisition de missiles par la partie sud...

¹⁹ Le parti pro-européen ne cessera de progresser en RTCN. En 2002 il obtient au Parlement 25 sièges sur 50 ; en 2005, le Parti républicain turc (CTP, centre gauche) du premier ministre Mehmet Ali Talat, favorable au plan de réunification de l'île proposé par l'ONU, remporte les élections avec 44,5% des voix.

²⁰ BOZARSLAN H., *Histoire de la Turquie moderne*, op. cité, p 100

²¹ « Laissez moi dire clairement que personne ne devrait chercher à forcer la main de la Turquie, nous ne pouvons pas l'accepter », déclaration de M. Erdogan, premier ministre turc, 01/12/2004, AFP.

L'Empire ottoman est mort, victime de son impuissance, des appétits d'une Europe dominante, et de choix stratégiques ultimes particulièrement funestes.

Son héritière, la Turquie, s'est montrée immédiatement décidée à rompre avec ce passé. Reconstituée, réformée, modernisée, grâce à Atatürk et aux puissances occidentales, elle a pu rapidement reprendre son destin en main, et s'inscrire, une fois délivrée de ses institutions dictatoriales, dans le concert des nations libres et souveraines.

Dans le contexte historique, géopolitique, politique et institutionnel qui lui est propre, la Turquie a su refuser toute tutelle de ses partenaires privilégiés : les nations occidentales, Etats-Unis en tête. Elle poursuit plus que jamais une politique souveraine, et malgré des difficultés à concilier des exigences intérieures contradictoires, s'attache à garantir ses intérêts nationaux par une démarche ouverte mais résolument indépendante.

II LA TURQUIE ET LA RUSSIE

21 La Turquie et la Russie

211 Un lourd passé en commun

La Turquie a hérité de l'Empire ottoman une longue histoire avec la Russie, faite de rivalité, d'ambitions contrariées et de contentieux nombreux, dans de nombreux cas aujourd'hui heureusement dépassés.

La rivalité historique entre les deux pays trouvait son origine dans l'expansionnisme russe en général, son soutien aux provinces ottomanes slaves d'Europe orientale, et plus précisément dans l'ambition tsariste d'accéder, coûte que coûte, à la Méditerranée, mer chaude, via les Détroits. L'Empire ottoman constituait donc tout naturellement un obstacle de premier ordre sur cette route. Sa faiblesse réelle n'a fait qu'encourager les appétits russes et les tentatives de peser directement sur ses affaires. En 1782, la Russie de Catherine II s'emparait de la Crimée. Les rivages de la Mer Noire passeront ensuite inexorablement sous le contrôle ou l'influence russe. Les empiètements russes se poursuivront partout. Les traités de San Stefano puis de Berlin en 1878 établissent l'influence russe sur les Balkans au détriment de l'Empire ottoman. Au terme des guerres balkaniques de 1912-1913, Constantinople perd définitivement toutes ses possessions balkaniques, à l'exception de la Thrace orientale. Par ailleurs tout au long du XIX^{ème} siècle, par des guerres successives victorieuses et des traités favorables (Andrinople, 1829 ; Berlin, 1878), les russes progresseront dans le Caucase, annexant Géorgie, Tchétchénie, Daghestan, Arménie...

Toutefois l'Empire, grâce à la protection et l'assistance de la Grande-Bretagne et de la France, mettra en échec les vues russes sur les Détroits lors de la guerre de Crimée de 1854-1856. Toutes les tentatives ultérieures, dont celles de Staline en 1945, seront des échecs.

La Révolution bolchévique va donner aux Turcs l'occasion de profiter du traité de Brest-Litovsk de mars 1918 et de récupérer les territoires perdus au siècle précédent sur la rive orientale de la mer Noire et dans le Caucase. Ils occupent la Géorgie et une partie de l'Azerbaïdjan jusqu'à Bakou ; la défaite des empires centraux annulera les bénéfices de ces campagnes. En 1920, si le traité – humiliant pour les turcs - de Sèvres prévoit la perte du littoral de Trébizonde ainsi qu'un statut international pour les Détroits, les victoires d'Atatürk vont cependant en 1923, avec la signature du traité de Lausanne, permettre à la Turquie de rétablir sa souveraineté sur ces territoires.

Plus tard, malgré leurs caractères « révolutionnaires » la Turquie et la Russie soviétique ne connaîtront que des périodes de rapprochements circonstanciels et limités, l'armée refusant pour le pays le communisme, et l'adhésion à l'OTAN 1952 consacrant in fine l'accrochage turc au bloc occidental.

Le contexte stratégique ayant radicalement changé, l'heure n'est plus à la défiance mais à la coopération.

212 Une coopération nécessaire

Aujourd'hui les deux pays entretiennent d'importantes relations diplomatiques et commerciales, et le président Poutine présente désormais la Turquie comme un de ses partenaires prioritaires.

Au-delà des échanges commerciaux²², de premier ordre pour la Turquie, les coopérations bilatérales initiées à la fin des années 90 ont vocation à s'intensifier et se diversifier. La Russie, partenaire le plus ancien de la Turquie dans la région, reste aussi le plus important. La coopération dans le domaine de l'armement, débutée en 1980, a connu une avancée évidente avec la création en 2000, d'une commission de coopération militaire, et en janvier 2002, la signature d'un accord de coopération bilatérale dans le domaine militaire.

Les points de vue sur la Mer Noire se sont rapprochés. L'Organisation de coopération économique de la Mer Noire (CEMN), créée en 1992 à l'initiative de la Turquie regroupe 11 pays²³ dont bien évidemment la Russie. Cet espace de concertation permet aux pays membres de coopérer sur des sujets stratégiques comme l'énergie, les transports mais aussi la sécurité. A nouveau à l'initiative de la Turquie, un accord de coopération navale entre les pays membres de la CEMN est entré en vigueur le 1er janvier 2003, aboutissant à la création de la BLACKSEAFOR, Force navale de la mer Noire, composée notamment des flottes turques et russes.

Leur intérêt réciproque conduit aussi les deux pays, sur la scène internationale, à rechercher un soutien mutuel sur des questions sensibles. La Turquie bénéficie ainsi du soutien russe à sa candidature²⁴ à l'Union européenne, et recherche, sur la question chypriote, l'appui de la Russie, membre permanent du Conseil de sécurité : elle a pu moins se féliciter d'une attitude compréhensive de la part de Moscou... Mais en définitive, ce qui rapproche le plus Ankara et Moscou est d'une part une commune déception vis-à-vis de l'Union européenne, et d'autre part une commune inquiétude liée aux initiatives des Etats-Unis dans la région du Caucase et au Moyen-Orient qui soit bousculent les fragiles équilibres existants soit empiètent sur leurs « prés carrés ». A cet égard, les deux pays s'opposent à une éventuelle intervention américaine en Iran...

Si les deux pays se ménagent sur les dossiers qui sont sources de tensions, c'est que la stabilité leur importe plus qu'une compétition stérile. Mais les frictions existent.

²² Les échanges commerciaux se montaient à 10 milliards de \$ en 2005, et devraient atteindre 25 Md\$ en 2007. La Russie est le 2^{ème} partenaire commercial de la Turquie ; la Russie fournit plus de 70% du gaz importé en Turquie, source www.euractiv.com/fr/elargissement/relations-turquie-russie/article-134265

²³ OCEMN : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bulgarie, Géorgie, Grèce, République de Moldavie, Fédération de Russie, [Serbie-Monténégro], Turquie et Ukraine

²⁴ En janvier 2005, Poutine s'est déclaré favorable à cette adhésion dans la mesure où elle devrait ouvrir de nouveaux débouchés à la Russie... source www.euractiv.com/fr/elargissement/relations-turquie-russie/article-134265

213 Le statu quo ?

Malgré des relations qui semblent n'avoir jamais été aussi bonnes entre Ankara et Moscou, la Russie étant « considérée comme un partenaire potentiel et non plus comme un ennemi historique »²⁵, des divergences existent sur le Caucase, les détroits, et les routes énergétiques concurrentes.

Le Caucase du sud est le lieu privilégié d'opposition des intérêts régionaux russes et turcs. Sans parler d'un comportement « néo-impérialiste » depuis l'accession au pouvoir de V. Poutine, on peut constater que la Russie s'efforce de maintenir et de faire prévaloir son influence dans la région, où les turcs ont une politique moins dynamique. L'Azerbaïdjan, allié de la Turquie, est le rival de l'Arménie, allié privilégié de la Russie. Or la Turquie n'a pas de relations diplomatiques avec Erevan, dont la Russie, à la suite d'un accord militaire de 1997, assume la garde des frontières. En général, la Turquie est donc préoccupée par la présence de forces militaires russes importantes, prépositionnées ou en intervention, dans le Caucase du sud. De son côté, la Turquie a conclu un accord de défense régionale, tripartite, avec la Géorgie et l'Azerbaïdjan, en janvier 2002, et coopère avec eux dans une perspective « OTAN », ce qui contrarie à son tour Moscou. Le jeu des « alliances » est ainsi révélateur d'intérêts difficilement conciliables.

Par ailleurs la politique russe à l'égard de la région est largement influencée par la guerre qu'elle mène en Tchétchénie : si elle a accusé l'Azerbaïdjan et surtout la Géorgie, avec laquelle elle entretient de très mauvaises relations, de servir de base arrière aux indépendantistes tchétchènes,... c'est aussi le cas pour la Turquie²⁶. La relation entre Ankara et Moscou, bien que toutes deux soient préoccupées par le séparatisme et le terrorisme, reste encore entachée « de soupçons mutuels de soutien à des organisations autonomistes ou séparatistes »²⁷. Soucieuses avant tout de stabilité, la Turquie et la Russie s'attachent à dialoguer et à préserver le statu quo. Mais l'accord est fragile, tant il ressort pour Ankara que la Russie est une alternative stratégique par défaut, au cas « où (elle) ne parvien(drait) pas à obtenir satisfaction de la part de l'UE ou des Etats-Unis »²⁸

L'énergie est un domaine où les tensions existent aussi. Le trafic croissant d'hydrocarbures dans le Bosphore²⁹, sur les rives duquel vivent 15 millions de personnes, a conduit Ankara à restreindre le passage des tankers, dont ceux transportant le pétrole russe et kazakh au départ du port russe de Novorossiisk. Cette contrainte, acceptée par les autorités russes, s'apparente à un « coup de force » turc sur la capacité russe à exporter ses ressources pétrolières. Le « grand jeu » énergétique est en cours.

²⁵ HILL F. & TASPINAR O., *La Russie & la Turquie au Caucase, se rapprocher pour préserver le statu quo ?*, Russie.Nei.Visions n°8, janvier 2006, p 7 ; IFRI, Programme de recherche Russie/NEI, www.ifri.org

²⁶ La diaspora tchétchène en Turquie compterait de 20 à 25.000 personnes.

²⁷ BILLION D., *Les atouts de la politique extérieure de la Turquie*, p 119, in *La Turquie*, collection « Pouvoirs », Paris, Seuil, 2005

²⁸ HILL F. & TASPINAR O., *La Russie & la Turquie au Caucase*, op. cité, p 10

²⁹ De 4000 navires en 1996 à 8000 en 2003 dont 2,8 millions de barils par jour.

22 Le Caucase du sud : un « pivot » énergétique mondial

221 Une situation privilégiée

Si les préoccupations environnementales et sécuritaires turques sont légitimes, il s'agit avant tout d'une partie du jeu énergétique qui se déroule dans cette zone d'intérêt mondial, et où la Turquie entend jouer ses atouts.

Le bassin de la Caspienne est depuis longtemps une source de production et d'exportation de pétrole et de gaz naturel. Suite à l'éclatement de l'URSS, les acteurs se sont multipliés autour de la Caspienne, passant de deux (URSS et Iran) à cinq (Russie, Kazakhstan, Turkménistan, Iran et Azerbaïdjan. Pour les nouveaux producteurs, sans débouchés maritimes propres ni proches, l'exportation et l'accès au marché mondial, consiste à parvenir à acheminer leurs hydrocarbures vers les façades maritimes. Les oléo- et gazoducs constituent donc des infrastructures nécessaires mais elles sont complexes, onéreuses et le cas échéant difficiles à protéger dans leur totalité. De surcroît, ce moyen impose de verser des redevances aux pays de transit. L'économie privilégie donc des parcours réduits, dans des régions stables, avec des partenaires fiables.

La situation irakienne interdit tout nouveau tracé vers le Golfe sinon par l'Iran qui en butte à l'hostilité américaine, représente une inconnue pour l'avenir. Un bref aperçu de la géographie régionale montre que, sans conteste, la Turquie, avec sa façade méditerranéenne proche, leur offre une solution alternative crédible aux problématiques d'exportation.

L'énergie est un facteur de puissance : à abuser de la sienne dans ce domaine, la Russie est un acteur à éviter³⁰ tant son attitude hégémonique envers ses partenaires et clients est négative. Le ressentiment des ex-républiques soviétiques envers la Russie est en effet profond : les trajets existants sont, pour l'instant, en majeure partie aux mains des Russes, et la vétusté de ces réseaux de même que la dépendance qu'ils impliquent vis à vis de la Russie sont autant de facteurs qui renforcent les tensions. Toute nouvelle infrastructure non-russe permet donc avantageusement de réduire cette dépendance : la paralysie des pipelines entre la Russie et la Géorgie au cours de l'hiver 2005 a mis en évidence la vulnérabilité de ce fournisseur. Enfin la position russe sur le statut de la Mer Caspienne renforce les antagonismes, plus précisément avec l'Azerbaïdjan, premier producteur du Caucase du sud : elle défend la thèse du lac et de l'exploitation commune alors que l'Azerbaïdjan soutient la thèse de la mer et du partage en secteurs nationaux, chacun défendant ses intérêts en fonction de ses richesses off shore.

L'exportation des hydrocarbures des républiques turcophones demeure un enjeu géopolitique majeur : la Turquie est plus que jamais en position favorable.

³⁰ « [...] les états du Caucase cherchent d'autres voie d'exportation, évitant la Russie » in *Approvisionnements de la Turquie en gaz et en pétrole, les enjeux régionaux*, 3^{ème} édition, 2000, Direction des relations économiques extérieures, rapport du Poste d'expansion économique d'Ankara, p 23.

222 Des projets stratégiques

La Turquie, quoique n'étant pas un pays producteur, a su se positionner au cœur des projets récents, renforçant avantageusement ainsi sa stature de puissance régionale incontournable.

L'expression de "nœud caspien" traduit parfaitement la réalité de l'imbrication des réseaux de pipe-lines existants ou en projet. Il en va de même pour les acteurs : les pays riverains de la Mer Caspienne, comme l'Azerbaïdjan, ont un intérêt direct dans l'exploitation des ressources pétrolières abondamment présentes dans leur sous-sol ; les pays de transit, comme la Géorgie et l'Arménie, ne revendiquent qu'un droit de passage ou de participation ; les pays occidentaux et les grands groupes pétroliers privilégient eux la sécurité sur la rationalité économique, la sécurité des approvisionnements demeurant une nécessité vitale et les investissements considérables étant consentis contre un contrôle étroit.

Une partie des réseaux existants ne sont pas ou plus adaptés: c'est le cas des trajets passant par le Caucase du Sud et du Nord qui débouchent sur les ports de la Mer Noire inaccessibles aux supertankers. Dans ce contexte, la Turquie qui attache un intérêt tout particulier à ses intérêts énergétiques dans la région et qui veut développer son rôle central dans les circuits de distribution, est partie prenante d'importants projets de coopération économique avec l'Azerbaïdjan et la Géorgie.

C'est dans ce cadre qu'ont été décidées en 1998 la construction de l'oléoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan (BTC) et celle, en parallèle, du gazoduc Bakou-Tbilissi-Erzurum (BTE), pour respectivement acheminer le pétrole de la mer Caspienne, et le gaz venant du gisement azéri de Shah Deniz, jusqu'en Méditerranée, où ils seront vendus sur le marché mondial. Aujourd'hui opérationnel, l'oléoduc BTC traverse les trois pays du Caucase du Sud, et doit transporter 800 000 barils par jour à partir de 2007. Le gazoduc du Caucase du Sud est lui en cours de construction le long de l'oléoduc. Il devrait acheminer du gaz naturel destiné à satisfaire les besoins de l'Europe.

Ce projet s'inscrit dans le concept américain – soutenu par la Turquie - de « corridor énergétique », recouvrant l'ensemble des réseaux d'acheminement des hydrocarbures de la Caspienne et d'Asie centrale évitant la Russie et l'Iran. Ainsi la Géorgie et l'Arménie, grâce aux pipelines BTC et BTE, réduisent leur dépendance énergétique vis-à-vis de la Russie, qui perd en plus du contrôle de l'acheminement du pétrole de la Caspienne vers l'Europe, un précieux moyen de pression sur la région.

Les restrictions de circulation imposées sur le Bosphore par Ankara sont enfin un moyen de contraindre d'autres producteurs que l'Azerbaïdjan à faire transiter leur pétrole par le BTC, dont la pleine capacité n'est pas atteinte avec le seul pétrole azéri.

La Turquie se révèle être un compétiteur avisé, et dans une partie difficile, s'impose comme un acteur majeur du transit et de la réexportation.

223 Un domaine de coopération obligé ?

La Turquie dispose de ressources insignifiantes en hydrocarbures et dépend largement des exportations. La nécessaire diversification de ses propres approvisionnements lui commande de coopérer intelligemment, y compris avec la Russie.

La Turquie connaît un fort développement économique qui s'accompagne d'une importante hausse de ses besoins énergétiques, dans un contexte d'extrême dépendance. Doublée entre 1985 et 1999 (à 80 millions de Tonnes équivalent pétrole [MTEP]), Ankara prévoit une augmentation annuelle de 7% de sa demande d'énergie, qui devrait atteindre 175 MTEP en 2010 et plus de 300 en 2020³¹. Pour satisfaire ces besoins, des investissements importants, plus de 55 Md\$ d'ici 2010, seront nécessaires pour développer les infrastructures de production et de distribution.

La réalisation du gazoduc dit « Courant bleu » ou « Blue stream » illustre la réalité d'une coopération intelligente et profitable entre la Turquie et la Russie y compris dans le domaine énergétique. Décidé en 1997, il a été financé par contrat dans son intégralité par la partie russe, y compris dans tronçon turc. Long de 1270 km, inauguré en novembre 2005 par MM. Poutine et Erdogan il traverse la Mer Noire et livre désormais la Turquie en gaz russe, offrant une alternative précieuse à Ankara, qui avait été contrarié en 1994 par l'interruption des livraisons sur le gazoduc « bulgare », due à un différend ...russo-ukrainien.

La demande croissante d'exportation d'hydrocarbures en provenance de Russie au départ de Novorossiisk est principalement responsable de l'engorgement des Détroits, et ne devrait cesser de croître avec la prise en charge du pétrole kazakh. En réponse à la congestion inexorable que connaît la voie maritime en Mer Noire, la Russie est aujourd'hui le promoteur d'un projet d'oléoduc « trans-Thrace » qui lui permettrait de rejoindre directement la Méditerranée, avec une capacité de 60 millions de tonnes par an. Le parcours projeté serait intégralement turc : de sa côte occidentale sur la Mer Noire à sa côte égéenne. Toutefois si le gouvernement est favorable au projet, il n'entend ni ne peut le financer, et préférerait qu'un consortium international réalise l'investissement. Ankara ne souhaite ainsi pas supporter le coût d'une infrastructure dont l'utilisation n'est pas garantie, et être « piégée » comme l'a été l'Ukraine avec le pipeline Odessa-Brody.

A l'instar d'un acteur traditionnel comme la Russie, la Turquie mène une politique extrêmement pragmatique de coopération qui satisfait ses propres intérêts vitaux et sert efficacement ses ambitions régionales.

³¹ *Approvisionnement de la Turquie en gaz et en pétrole, les enjeux régionaux*, op. cité, p 7 et suivantes.

23 Les ex-républiques soviétiques : l'Orient turcophone

231 Une alternative stratégique

Dès la dissolution de l'URSS, la Turquie a immédiatement reconnu l'indépendance des républiques turcophones du Caucase et d'Asie centrale. C'est simplement au leadership régional qu'elle prétend, plutôt qu'à un panturquisme historique, dont elle n'a pas les moyens.

A l'accession à l'indépendance d'un certain nombre de républiques turcophones d'Asie Centrale - Kazakhstan, Ouzbékistan, Turkménistan, Kirghizstan ainsi que l'Azerbaïdjan au Caucase – la Turquie a aussitôt apporté son concours pour faciliter leur insertion rapide aux organisations internationales et régionales. De son côté, dès le 24 janvier 1992, la Turquie créait la TIKA (Agence Turque de Coopération Internationale) rattachée au Ministère des Affaires étrangères, afin de réguler et de coordonner l'ensemble des actions politiques, économiques, culturelles avec les républiques turcophones. Le 31 octobre 1992, la Turquie réussissait à convoquer une réunion des chefs d'État des pays turcophones d'Asie centrale (Azerbaïdjan, Turkménistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Kirghizstan et Kazakhstan), à Ankara. Parallèlement elle signait avec ceux-ci plusieurs centaines de protocoles et d'accords à la fois bilatéraux et multilatéraux, élargis par la suite à tous les domaines, dont en particulier le domaine économique.

Néanmoins le projet turc n'est pas seul dans ces régions. L'ONU, l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), l'OTAN et l'Union européenne y développent leurs politiques propres. Il faut compter aussi avec les Etats-Unis : le soutien aux démocraties fragiles, la lutte contre les réseaux criminels (drogue, trafic d'armes) et, après le 11 septembre 2001, la focalisation sur la lutte antiterroriste, les ont poussés à un engagement militaire plus important dans le Caucase. Il faut surtout compter avec l'Iran et la Russie, autres puissances régionales rivales.

C'est pourtant dans un politique de prise du leadership régional que la Turquie s'est engagée, Ankara ambitionnant d'exporter son modèle de développement économique et politique vers les républiques turcophones face à un modèle iranien rejeté par l'Occident et peu compatible avec l'héritage communiste des républiques ex-soviétiques. Toutefois faute de perspectives claires dans le long terme et de moyens financiers suffisants, principale attente des ex-républiques, le rêve turc semble avoir vécu. La Turquie joue aujourd'hui en Asie centrale et dans le Caucase un rôle bien plus limité qu'elle ne l'espérait. Le leadership culturel, historique et commercial voulu par la Turquie repose plus sur des réseaux d'influence que sur des liens étroits et des projets communs.

Le premier mouvement d'Ankara paraît avoir été plus une tentative de renforcer son assise régionale et tenter ainsi d'apparaître comme un partenaire plus attrayant pour l'Europe : autrement dit, une stratégie de rechange. Mais pas seulement.

232 Le Caucase du sud

Le Caucase du sud est redevenu pour la Turquie une zone d'intérêt prioritaire. Au delà des aspects énergétiques déjà évoqués, la préoccupation de sécurité domine la diplomatie turque dans la région.

La région du Caucase du Sud est une zone fragile. Les démocraties naissantes ont connu des conflits ethniques non résolus, aujourd'hui gelés mais non résolus, qui ont déplacé des centaines de milliers de personnes. La drogue provenant d'Afghanistan et d'autres pays d'Asie centrale passe également par cette région, alors que les groupes terroristes et les organisations islamistes extrémistes opèrent dans les régions avoisinantes, voient dans le Caucase du Sud un moyen d'accès possible vers l'Europe et y recrutent un certain nombre de combattants. La Turquie, avec la communauté internationale, s'y investit donc pour la sécurité et la stabilité, et a conclu un accord de défense en 2002 avec la Géorgie et l'Azerbaïdjan.

L'Azerbaïdjan, « qui fait figure de proche allié de la Turquie dans la région »³² s'efforce de développer les institutions qui lui permettront de se rapprocher davantage de l'Union européenne et de l'OTAN. Des liens stratégiques et militaires entre la Turquie et l'Azerbaïdjan ont donc été formellement établis en 1996. Des accords de coopération militaire ont été mis en place : un bataillon de Forces de la paix a été créé avec le soutien financier et technique turc. Toutefois l'Azerbaïdjan préserve aussi un équilibre entre ses relations avec l'Occident, la Russie et l'Iran, dont elle craint la force sur la Caspienne.

Avec la Géorgie, chrétienne, la Turquie entretient une relation plus distante en raison notamment du conflit abkhaze (séparatisme musulman). Cependant, les tensions entre la Russie et la Géorgie sont des motifs de rapprochement entre les deux pays, qui en mars 1997, ont signé un accord d'assistance militaire et de coopération. Ainsi des forces géorgiennes ont été envoyées au Kosovo dans le cadre d'un bataillon turc des Forces de la paix.

Les relations avec l'Arménie, quant à elles, restent en revanche marquées par le très lourd contentieux historique des massacres de 1915. Ankara maintient son blocus, parallèle à celui de l'Azerbaïdjan à la suite du conflit du Haut-Karabakh, à l'égard de l'Arménie, bien qu'elle ait assoupli le régime de délivrance des visas pour les Arméniens.

En fait, quoique la Turquie soit un des principaux partenaires des républiques du Caucase du sud, chacune d'elle entend développer ses propres relations avec l'Europe et les Etats-Unis, dans la mesure où les pressions russes et iraniennes sont bien réelles. A l'encontre des ambitions turques, Ankara ne peut obtenir l'exclusivité ; les relations bilatérales stagnent.

³² HILL F. & TASPINAR O., *La Russie & la Turquie au Caucase*, op. cité, p 15.

233 L'Asie centrale : une influence à développer

Simultanément, la Turquie développe ses relations avec les républiques turcophones d'Asie centrale, dans un contexte de rivalité avec l'Iran. Là aussi, le résultat est en deçà des ambitions turques.

L'influence turque est bien présente dans la région. L'unification et la latinisation des alphabets turcs, sur le modèle d'Ankara, ont été une des premières préoccupations des autorités dès l'indépendance. La création par Ankara du TURKSOY (Administration Commune des Cultures et des Arts Turcs)³³ en juin 1993 traduit la volonté turque de réaliser à moyen terme l'unification culturelle et surtout linguistique. Deux organisations permettent elles de faciliter et d'augmenter les échanges de la Turquie avec les pays de cette zone. D'une part l'OCE (Organisation de Coopération Economique) regroupe 10 pays musulmans : les républiques turcophones ex-soviétiques plus la Turquie, l'Iran, le Pakistan, l'Afghanistan et le Tadjikistan, qui représentent une région de 300 millions d'habitants. D'autre part le Sommet des pays turcophones, qui rassemble les mêmes républiques turcophones de l'ex-URSS et la Turquie, autour de projets de coopération.

Néanmoins le volet politique illustre bien les limites de l'action turque. Ankara manifeste clairement son engagement politique et son objectif d'unification économique en tentant de favoriser, avec l'Eximbank turc et ses crédits, les investissements et les échanges économiques. La coordination de l'ensemble des relations économiques, éducatives, scientifiques, culturelles... entre la Turquie et les Républiques et Communautés Turcophones (RCT) assurée par la TIKA, indique elle aussi la globalité de la démarche turque. Or si sur le plan culturel et économique, les républiques turcophones envisagent volontiers la construction "d'un marché commun turc" mutuellement profitable, sur le plan politique, elles n'envisagent nullement, en l'état actuel des relations internationales, de se joindre à la Turquie au sein d'une même entité politique. En effet, tous les chefs d'État des républiques turcophones sont ouvertement contre toute unification politique fondée sur un projet qui ne reposerait que sur la « turcité » des membres, rappel d'un panturquisme considéré comme un rêve dépassé. En outre les républiques turcophones ont conscience que leurs intérêts ne coïncident pas forcément avec ceux de la Turquie. Il existe de fait des divergences fondamentales en raison d'un siècle de séparation. Ces républiques et communautés ont, bon gré mal gré, conservé des relations économiques déterminantes avec la Russie qui demeure leur partenaire économique privilégié.

La Turquie, dans ce contexte : réticences, concurrence de la Russie et de l'Iran, instabilité politique de ces pays, disparité de leurs capacités économiques, limitation de ses propres possibilités financières, doit se contenter d'une approche limitée, centrée en attendant mieux, sur la consolidation des liens déjà existants.

³³ Equivalent du Haut conseil pour la Francophonie.

La fin de l'Union soviétique a pu sonner comme l'heure de la revanche pour la Turquie, et pu représenter une formidable opportunité de retrouver son influence perdue.

C'était sans compter sans Moscou qui n'entend pas laisser le champ libre à Ankara, et en a elle les moyens. Si les relations sont empreintes de compétition géopolitique, sur le leadership régional comme sur les ressources, elles sont résolument à la coopération, les problématiques sécuritaires et énergétiques étant partagées. Quant à l'axe « turcophone », s'il n'a pas atteint un stade décisif, c'est probablement de la faute des deux parties, « l'intérêt que les Turcs de Turquie portent à leurs frères de moyenne Asie, pour réel qu'il soit » ne semblant pas « venir au premier rang de leurs préoccupations »³⁴

La Turquie reste sans équivoque un partenaire vigilant et sait défendre avec habileté et pugnacité ses intérêts nationaux. Mais à ce point, en l'absence d'un projet clairement apprécié, la Turquie semble hésiter sur son avenir géopolitique. En l'absence de progrès du côté de l'Union européenne, le leadership régional ne serait qu'un pis-aller.

Ou bien son avenir serait-il du côté du monde arabe?

³⁴ BILLION D., *Les atouts de la politique extérieure de la Turquie*, p 116, in *La Turquie*, op. cité

III LA TURQUIE ET LE MOYEN-ORIENT

31 Une anomalie « géopolitique »

311 L'héritage kemalien

La Turquie moderne doit son visage actuel aux réformes mises en place par Kemal Atatürk dès les débuts de la République.

En rupture avec l'héritage ottoman et les traditions musulmanes, le « kémalisme » se fonde sur six principes, dits « les six flèches » d'Atatürk : nationalisme, républicanisme, populisme, laïcisme, révolutionnarisme, et enfin étatismes³⁵. En obtenant tout d'abord l'abolition du sultanat le 3 novembre 1922, puis la proclamation de la République le 29 octobre 1923, dont il devient le premier président Atatürk pose les fondations de l'état nation turc, républicain, en lieu et place de l'état multinational ottoman. Le nationalisme kémaliste, unitaire et jacobin, n'était ni raciste ni xénophobe, mais il devait assurer l'indépendance de la nation face aux puissances étrangères, et érigeait la nation turque en seule entité légitime du pays. L'adoption du principe de laïcité (1937), dans le prolongement de l'abolition du califat le 3 mars 1924 et de la séparation définitive de la religion et de l'État (1928), consacre la libération de ce dernier de toute influence religieuse, mais elle marque, encore aujourd'hui, une rupture essentielle par rapport au monde arabo-musulman.

Dans cette optique la révolution s'est attachée également à éliminer les traditions jugées archaïques et les préjugés traditionnels au profit de concepts modernes et réformateurs. Entre 1924 et 1937, il réforme le droit, faisant traduire puis adopter des législations européennes : Code Civil, code criminel français, code pénal italien, code commercial allemand. L'attribution de droits égaux entre les hommes et les femmes représente elle aussi une étape fondamentale de la modernisation du pays. L'éducation est rebâtie : « Ce sont les instituteurs qui élèvent les peuples au rang de nations véritables !³⁶ », sur la réforme spectaculaire de l'écriture. Il réforme tout autant l'économie, l'industrie et l'agriculture en adoptant les modèles et les techniques fournis par le progrès occidental. Il consent d'importants efforts dans l'industrie lourde, en commençant par la production d'énergie nécessaire au développement du pays.

Les réformes politiques, sociales et économiques ont propulsé la Turquie dans la modernité. Tout l'héritage d'Atatürk n'a pas été conservé, comme l'anti-religiosité forcenée ou les formes dictatoriales qu'avait pu prendre le régime. Mais les institutions républicaines, la laïcité, la modernité occidentale que renforcent les réformes récentes entreprises dans la perspective européenne, avec le nationalisme, continuent à définir et à façonner la Turquie actuelle.

A tous ces titres, cette démocratie réelle, reste, hormis Israël, une exception au Moyen-Orient. L'édifice repose pourtant sur des équilibres délicats.

³⁵ BOZARSLAN H., *Histoire de la Turquie contemporaine*, Paris, La Découverte, 2004, pp 31, 32

³⁶ Citation d'Atatürk

312 L'Armée et l'islamisme « modéré »

La Turquie concilie dans ses institutions l'influence conférée à l'Armée dans la marche du pays, avec un gouvernement islamiste, issu des élections libres de 2002. Cette alchimie délicate et originale fonctionne.

L'Armée turque, en raison de son rôle historique, politique et sociétal, est réputée être le garant suprême de la République, et des valeurs qui la fondent. Le Conseil de sécurité nationale, défini par la Constitution turque, est la traduction institutionnelle de ce rôle. Cette Institution, présidée par le président de la république, constituée des plus hautes autorités militaires, de ministres et, depuis les réformes de 2003, de civils, est puissante. De par la Constitution, il définit la politique de sécurité nationale de l'Etat, et veille à la sauvegarde de l'existence et de l'indépendance de l'Etat, à l'intégrité et à l'indivisibilité du territoire ainsi qu'à la paix et à la sécurité de la société³⁷. Ses décisions, transmises au Conseil des ministres comme recommandations ou pour évaluation, prévalent de fait. C'est là que l'Armée monte une garde légale, vigilante et nécessaire, sur les fondements de la République, contre toute dérive possible, dont la plus répandue dans le monde musulman : l'islamisme³⁸.

Or le parti au pouvoir en Turquie depuis 2002, l'AKP du Premier ministre R.T.Erdogan, est un parti issu de la mouvance islamiste. Vainqueur des élections législatives anticipées du 3 novembre 2002, ce parti est conservateur sur le plan social et libéral dans le domaine économique. Les élections municipales de mars 2004 ont confirmé le soutien populaire dont il bénéficie. Toutefois l'islamisme politique turc est particulier. Constatons qu'Erdogan n'a pas l'antériorité : entre autres, Türgüt Ozal, comme premier ministre en 1983 avait pris un premier virage « islamiste » sans perdre l'appui de l'armée³⁹. Ensuite, le succès d'Erdogan repose sur une « vaste coalition hétéroclite » et un discours mélangeant respect des institutions laïques, islamisme modéré et pro-européanisme affiché : rien « n'indique pas que les Turcs (soient) en attente d'une restauration religieuse »⁴⁰. Surtout, en raison de ses passés ottoman et kémaliste, la Turquie a des rapports complexes avec le monde arabe et l'islam arabe et il est difficile d'identifier l'islamisme turc (sunnites hanéfites, kurdes chaféites, « chiïtes » alévis), par moment lié au nationalisme turc, à ses semblables arabes.

Il y a lieu de constater que le système turc permet au pays de concilier islamisme modéré et valeurs républicaines. La Turquie demeure l'allié fiable connu par les puissances occidentales.

³⁷ Constitution de la République turque, « Conseil de sécurité nationale », article 118 (modifié par la loi n° 4709 du 3.10.2001)

³⁸ le premier gouvernement islamiste turc, de Necmettin Erbakan, a été contraint à la démission par l'Armée en 1997

³⁹ EL ZEIN G., *Le régime laïque turc et sa géopolitique islamique*, in *La Turquie entre trois mondes*, op. cité, p 138

⁴⁰ REYNIE D., *Qui gouverne la Turquie ?*, 14 septembre 2004, Libération

313 République « laïque » et « démocratique » : un allié précieux

La République turque est un allié précieux. La remise en cause de l'équilibre existant dans les institutions pourrait compromettre sa fidélité.

La Turquie est un allié de poids des pays occidentaux : membre de l'OTAN, candidat à l'Union européenne, ..., leurs liens anciens, son régime démocratique et sa politique modérée rassurent. Le poids international au Moyen-Orient de la Turquie en résulte. Toutefois son autorité auprès des nations arabes voisines, et son influence, ne sont pas à négliger. Sa stabilité et son ouverture sur l'Occident, dans une région troublée, peuvent aussi les rassurer. Sur la délicate question palestinienne, Yasser Arafat, le président de l'Autorité Palestinienne, déclarait en 2001 : "La Turquie est un pays musulman. Elle est au Proche-Orient et est un membre important de la Conférence islamique. Les Turcs ne sont pas seulement proches des Palestiniens, mais entretiennent d'excellentes relations avec Israël. Il faudrait que la Turquie utilise ces relations privilégiées avec Israël pour faire pression afin de relancer le processus de paix. Tout ce que le peuple turc acceptera sur ce territoire pour la paix, moi aussi je l'accepterai"⁴¹. La Turquie représente un intermédiaire, un pont entre deux civilisations qu'il ne faut pas négliger.

Dans un environnement géopolitique incertain, les exigences européennes sur les Institutions turques peuvent paraître paradoxales : pourquoi éliminer un verrou (l'Armée) qui assure pour l'avenir la stabilité et l'ouverture d'un régime qui rassure par sa stabilité même... D'ores et déjà elles sont contre-productives et tendent à fragiliser l'ancrage turc. En effet lorsque la Commission européenne remarque que les forces armées continuent d'exercer une influence politique importante et significative dans la vie politique turque et qu'aucun progrès n'a été accompli pour renforcer le contrôle parlementaire sur les activités militaires, elle suscite des réactions de rejet au sein même des forces armées turques. En attestent les récentes déclarations publiques du général Yasar Büyükanit, chef d'Etat-major des armées, selon lesquelles l'armée turque devait bien évidemment garder son mot à dire dans le domaine de la sécurité nationale et dans celui de la protection du régime laïque, qualifiant les critiques européennes comme dépassant les limites du tolérable. Le discours selon lequel l'Europe serait aussi coupable de s'en prendre aux fondements "kémalistes" (républicains) du régime turc, conjugué aux vexations subies par le nationalisme turc du fait des attermoissements liés à l'adhésion, participe de la montée d'un euroscepticisme généralisé, propice au repli identitaire... et la recherche, dans d'autres directions, de véritables stratégies alternatives.

Compte-tenu de la situation dramatique, c'est moins une « vision » qu'un contrôle que développe la Turquie au Moyen-Orient.

⁴¹ CEMAL H., *La Turquie, Israël et le monde arabe*, 17 février 2001, Milliyet (Istanbul), article de presse traduit du turc par P. Vanrie

32 Une région sous « contrôle »

321 L'eau au Proche-Orient

La Turquie contrôle seule les sources des fleuves Tigre et Euphrate, qui sont par ailleurs d'une importance vitale pour l'Irak et la Syrie : elle en a fait une arme stratégique.

La Turquie jouit de la maîtrise de 98% des ressources de l'Euphrate et de 50% de celles du Tigre, qui prennent leurs sources sur son territoire. En 1976 la Turquie a lancé un vaste et ambitieux projet hydraulique sur ces cours, en Anatolie du sud-est, le projet GAP. Il s'agissait pour elle, par le contrôle de son potentiel hydraulique, d'assurer son autosuffisance alimentaire et énergétique. Il s'agissait plus précisément de favoriser le développement économique de la région et du pays en construisant d'ici 2010, pour l'irrigation comme pour la production énergétique, vingt-deux barrages et dix-neuf centrales électriques. Si seulement une partie du programme est aujourd'hui achevée, le plus grand ouvrage, le barrage « Atatürk » a été inauguré en 1992.

La Turquie pourra stocker derrière ses barrages jusqu'à un an de débit de l'Euphrate ! A l'achèvement du projet, les débits cumulés des deux fleuves auront diminué de 17 milliards de m³. Cette réalité engendre bien évidemment des tensions avec les voisins syriens et irakiens. Les trois pays ne sont pas parvenus à s'entendre sur un statut juridique commun. Et malgré des accords bilatéraux avec ses voisins, garantissant des débits minimaux et un certain niveau de qualité de l'eau, les insatisfactions sont grandes. Par un accord avec la Syrie, signé en 1987, la Turquie garantissait à la Syrie un débit minimum dont les deux tiers devaient être redistribués à l'Irak. Les conditions de l'accord ne sont pas respectées par Ankara. Et alors que leurs besoins en eau pour faire face à l'accroissement démographique et aux besoins de développement s'accroissent, les débits garantis ont été jugés insuffisants par Damas et Bagdad, Les deux capitales se sont aussi plaintes de la qualité médiocre de ces eaux, polluées, qui entraîneraient des risques sanitaires accrus. La gestion des eaux des deux fleuves intervient donc dans un climat de compétition plutôt que de coopération, « la Turquie, consciente que l'eau (est) un instrument de négociation [...] (a) toujours manifesté des réticences à faire des concessions »⁴². Mais compte-tenu de l'importance pour tous de l'eau, de sa rareté et de sa valeur, la Turquie afin de repousser le spectre de « guerres de l'eau » dans la région, gagnerait, en regard de sa position privilégiée, à prendre l'initiative de grands projets de coopération hydraulique, voire d'un « grand marché commun des ressources hydriques »⁴³

Si la Syrie et l'Irak restent critiquables pour leur propre gestion de l'eau, la Turquie n'aura pas hésité à en faire une arme diplomatique (dossier kurde). Il pourrait être une nécessité vitale d'en faire désormais un vecteur de coopération, et de stabilité.

⁴² ARBID W., La Turquie et ses voisins arabes, in *La Turquie entre trois mondes*, op. cité, p 152

⁴³ BILLION D., *Les atouts de la politique extérieure de la Turquie*, in *La Turquie*, op. cité, p 120

322 Le Kurdistan

La question kurde constitue une des lignes rouges d'Ankara. La Turquie, si elle a évoluée au plan intérieur sur le dossier, reste intraitable à l'extérieur.

La question kurde pour la Turquie est à la fois une question intérieure et une question internationale. La zone de peuplement kurde s'étend en sa presque totalité sur quatre états principaux : Turquie, Syrie, Irak, et Iran. En Turquie, 20% la population turque, soit environ 14 millions de personnes, est kurde ; 30 % du territoire est recouvert par le Kurdistan.

Le problème « kurde » turc remonte aux débuts de la République, quand la création d'un État kurde sur les restes de l'Empire ottoman prévue par le Traité de Sèvres (1920), fut annulée par le Traité de Lausanne (1923) qui, divisant le Moyen-Orient, ne prit pas en compte le droit des Kurdes à disposer de leurs terres. L'attitude de la Turquie, dès l'origine, fut marquée par le « syndrome du démembrement »⁴⁴. Refusant toute partition kurde, le pouvoir turc nia le fait « kurde » et réprima toujours violemment la rébellion historique kurde, luttant impitoyablement contre la guérilla marxiste kurde du PKK, dans les années 1980-1990. Longtemps privé de toute reconnaissance officielle, la minorité kurde bénéficie depuis peu de réformes limitées⁴⁵. Alors que la situation sécuritaire se dégradait dans le sud-est du pays, la visite du Premier Ministre à Diyarbakir, en août 2005, a manifesté une certaine ouverture sur la « question kurde ». Presque tout reste à faire dans la voie d'une normalisation des rapports du pouvoir turc au peuple kurde, cependant la situation intérieure, « ni paix ni guerre », reste pour Ankara une réelle préoccupation.

De même la situation extérieure, bousculée par les initiatives américaines, est source de vives inquiétudes. Suite à la première guerre du Golfe, en 1991, les kurdes irakiens sont parvenus à prendre puis à conserver une autonomie de fait dans le nord du pays. Suite à la chute de Saddam Hussein en 2003, le processus de reconstitution irakien a confirmé l'autonomie du Gouvernement régional du Kurdistan (GRK) ; en 2006 la constitution irakienne lui conférait une réelle autonomie législative sur son territoire, au sein d'un Irak fédéral. Or Ankara craint de subir le rayonnement déstabilisateur du GRK et les réactions de ses propres indépendantistes kurdes qui pourrait prendre prétexte de cet exemple pour exiger leur propre autonomie. Elle refuse aussi toute évolution de l'autonomie du GRK vers l'indépendance, comme l'intégration de Kirkouk ou de Mossoul à cet ensemble, et demeure excessivement vigilante.

La Turquie ne peut que collaborer avec Washington et Bagdad, pour maintenir le statu quo, mais se tient prête à intervenir en cas d'évolution défavorable.

⁴⁴ BOZARSLAN H., *Histoire de la Turquie contemporaine*, op. cité, p 39

⁴⁵ BOZARSLAN H., *La question kurde est-elle soluble dans l'Europe ?*, in *La Turquie aujourd'hui*, Paris, Universalis, 2004, P 88

323 L'Irak

Depuis l'invasion américaine de 2003, la situation stratégique de Bagdad donc a radicalement changé, et pourrait menacer dans l'avenir la propre relation privilégiée de la Turquie avec les Etats-Unis dans la région.

Ankara s'attache à maintenir le dialogue avec toutes les parties. La Turquie a pris l'initiative, en janvier 2003, d'une première conférence régionale regroupant les pays voisins de l'Irak. Elle s'est rapprochée, dans le cadre de visites bilatérales depuis le début 2004, de la Syrie et de l'Iran qui partagent ses préoccupations sur l'intégrité territoriale de l'Irak et sur le dossier kurde.

Sur ce point, Ankara redoute que le GRK ne constitue une base de départ pour une campagne militaire renouvelée qui viendrait à être menée par les Kurdes de Turquie en vue d'une indépendance Kurde totale. Dans la mesure où cet effort serait grandement facilité si Kirkouk, ville pétrolière de l'Irak du nord, tombait sous le contrôle Kurde, Ankara en fait un casus belli. Par ailleurs, elle a obtenu des autorités irakiennes qu'elles luttent conjointement contre les éléments du Parti des travailleurs kurdes (PKK) qui opèrent depuis le nord de l'Irak⁴⁶.

S'agissant de l'Irak, la Turquie est intéressée par l'évolution de ce pays à plusieurs autres titres. Kirkouk a aussi une importance particulière pour la Turquie qui entend assurer la protection des droits de la minorité turkmène, de 500.000 à 3 millions d'habitants personnes, dont 60% résident dans cette ville. Si Ankara n'a pas de visée territoriale propre, elle milite pour la création d'une zone autonome turkmène, distincte de la zone kurde⁴⁷. La reprise des relations économiques est un autre sujet de négociation. L'Irak était avant 2003 un partenaire économique majeur pour la Turquie, qui estime avoir perdu une source de revenus appréciables, non compensée malgré les promesses, avec la fermeture du pipeline transportant le pétrole irakien de Kirkouk à Yumurtalik, en Turquie. Dans la mesure où ils contrôlent les terminaux portuaires, les Turcs ont une carte majeure à jouer dans la réouverture de l'oléoduc, qui est un enjeu vital pour les Irakiens et les Américains.

Selon la position qu'occuperont les Etats-Unis dans l'Irak de l'après-guerre, ce pays pourrait être appelé à jouer un nouveau rôle dans l'échiquier stratégique américain. On peut, par avance, s'interroger sur l'avenir de la valeur stratégique que les Etats-Unis reconnaissait à la Turquie, dans un Moyen-Orient recomposé.

⁴⁶ *Accord entre la Turquie et l'Irak pour combattre le mouvement séparatiste du PKK*, ANKARA, 11/01/2005-FT.BiZ, dépêche d'agence

⁴⁷ DAOUDY M., *Eau et pouvoir, la relation stratégique Irak/Turquie*, Paris, Revue Geostratégies n°7, avril 2005, p 112

33 Un défi stratégique : le leadership « régional »

331 Un partenariat stratégique : Israël

L'Empire ottoman, et la république Turque à sa suite, partagent avec le peuple juif et l'état d'Israël une histoire relativement apaisée, à défaut d'être dénuée de contradictions. Seuls états démocratiques au Moyen-orient, ils ont en commun un enracinement occidental indiscutable, sont tous deux d'indéfectibles alliés des Etats-Unis et partagent un souci de stabilité régionale. Il n'y avait donc aucune incompatibilité à opérer un rapprochement stratégique.

Dans l'Empire les Juifs formaient un des 5 « millets » (communautés officiellement reconnues par le pouvoir ottoman) de la mosaïque ottomane. La révolution jeune-turque (1908) et les déclarations de ses leaders en faveur de la liberté et de l'égalité furent interprétées comme le début d'une nouvelle ère. Le leader du mouvement sioniste Théodore Herzl pensa pendant un moment que le salut pour le règlement de la question de Palestine de Constantinople. Ses visites dans le pays et les contacts qu'il prit pour convaincre le Sultan du bien-fondé de ses requêtes se soldèrent par des échecs, qui le firent se tourner vers d'autres puissances. Les leaders sionistes, quoique ayant essayé, avec l'aide des communautés juives locales, de fléchir les dirigeants ottomans, connurent aussi un échec. Ce n'est qu'après 1909 que les Jeunes-Turcs reviendront sur les promesses d'égalité et de liberté pour tous les sujets ottomans sans distinction de religion. La déception fut grande.

Dans les premières années de la République de Turquie les Juifs, comme les Arméniens et les Grecs acquirent de nouveaux droits, dont une citoyenneté pleine et entière; toutefois ils bénéficiaient d'un régime d'exception issu des dispositions du traité de Lausanne concernant les minorités non musulmanes. Dans les faits, les inégalités entre musulmans et non-musulmans ne furent pas supprimées, les « minorités » subissant une réelle discrimination et une exigence de turquification, les autorités turques insistant pour faire renoncer les "minorités" aux stipulations du traité de Lausanne les concernant.

Ceci n'empêcha pas la République turque de reconnaître, la première parmi les pays musulmans, le jeune état d'Israël, et ce dès 1949. Les réticences à l'endroit d'Israël qui animaient les politiciens turcs furent tempérées par des calculs rationnels. En effet ils surent appréhender ce rapprochement comme une ouverture supplémentaire vers l'Occident et surent aussi prendre en compte la capacité d'Israël à influencer Washington en faveur de la Turquie.

Dans son intérêt bien compris la Turquie vit ou se fit d'Israël un allié naturel,... quoique attendant 1990 pour le proclamer ouvertement.

Depuis les rapports entre Ankara et Tel-Aviv se sont développés aussi bien sur le plan politique, économique que militaire. Des accords cadres de coopération militaire et d'échange de hautes technologies ont été signés en février et août 1996 entre les deux capitales. On peut noter aussi qu'en août 2002, Israël et la Turquie – riche de son potentiel hydrologique dans une région « sous tension » dans ce domaine – ont signé un accord portant sur l'exportation, annuelle, de 50 millions de m³ d'eau douce pendant vingt ans, pour une valeur d'environ 1 milliard d'euros (source : rapport d'information du Sénat français sur la candidature de la Turquie à l'Union européenne (avril 2004))

La Turquie et Israël connaissent donc ces dernières années un rapprochement à la fois nouveau et naturel. Pays tous deux accrochés à l'Occident, puissances qui comptent dans la géopolitique d'un Moyen-orient en pleine convulsion de la région, elles peuvent toutes deux contribuer à une certaine stabilité dans la région. Leur coopération leur permet également de positionner le Moyen-Orient sur l'échiquier politique mondial, et face aux grandes puissances, de faire entendre leur voix afin de préserver leurs intérêts et participer aux choix relatifs au futur de la région.

Au-delà des heureuses répercussions que cette entente a sur les relations entre la Turquie et les Etats-Unis, la Turquie montre ainsi, par ce choix et sa constance face à l'hostilité initiale des autres pays musulmans envers une telle coopération, qu'elle entend être le maître de son destin. Elle ne se comprend nullement comme un vulgaire affidé des puissances occidentales, mais comme un vrai allié, un partenaire objectif.

Si l'on résume tous ces propos, on peut dire que le réchauffement des relations turco-israéliennes, a été un choix judicieux qui a permis à la Turquie « de pouvoir faire mieux entendre sa voix et de jouer un rôle plus important dans le monde arabe et au Proche-Orient en général »⁴⁸. Les Arabes semblent d'ailleurs avoir intégré cette nouvelle donne.

⁴⁸ CEMAL H., *La Turquie, Israël et le monde arabe*, 17 février 2001, Milliyet (Istanbul)

332 Un concurrent direct : l'Iran

La Turquie et l'Iran sont en compétition pour le leadership régional. Mais leurs relations se lisent préférentiellement à la lumière des relations qu'ils ont chacun avec les Etats-Unis.

Il ne faut pas s'étonner de la réaction très négative de la République islamique d'Iran par rapport à la coopération militaire étroite qui s'est développée depuis 1996 entre la Turquie et Israël. Toutefois il ne faut pas conclure à la détérioration définitive des relations irano-turques. Les relations entre les deux pays voisins sont complexes et oscillent constamment entre deux pôles extrêmes, à savoir l'amitié aveugle et l'inimitié absolue. Malgré l'existence parfois de profondes divergences entre Ankara et Téhéran, les deux pays partagent des intérêts communs suffisamment importants pour ne pas envenimer leurs rapports bilatéraux au-delà d'un certain seuil.

L'Iran et la Turquie sont des puissances concurrentes dans le Caucase du sud, et auprès des ex-républiques soviétiques turcophones. L'alliance turque proaméricaine et pro-israélienne lui vaut de connaître l'inimitié historique qui a toujours opposé le monde turc au monde iranien. Cette inimitié lui vaut de contenir les poussées iraniennes vers le Caucase. Turquie et Iran défendent ainsi des alliances contraires avec l'Azerbaïdjan et l'Arménie. L'Iran représente pour l'Arménie la seule source de diversification de ses approvisionnements en hydrocarbures, ce qui explique ce lien privilégié, alors que l'Arménie n'entretient aucune relation officielle avec la Turquie. Celle-ci est un partenaire important de l'Azerbaïdjan, quand l'Iran partage des tensions avec cette dernière en raison de positions divergentes sur le statut de la mer Caspienne.

Néanmoins avec l'Iran, la Turquie est liée par un accord gazier et veille à conserver des relations de bon voisinage. Si elle soutient généralement les positions prises par la communauté internationale envers l'Iran, elle s'est déclarée hostile à toute intervention américaine dans ce pays, inquiète, après l'Irak, d'une nouvelle déstabilisation de la région.

Dans tous les cas, la solidarité de la Turquie avec les Etats-Unis dans la « guerre mondiale contre le terrorisme », éloigne les deux pays, quand Téhéran, accusée par les Américains de soutenir le terrorisme international et de s'opposer au processus de paix israélo-palestinien, se méfie de la pénétration militaire américaine et de l'OTAN en Afghanistan et en Asie centrale dans le cadre de cette même guerre, perçue comme une menace potentielle pour la sécurité du pays. Depuis 2004, la montée des tensions internationales autour des positions prises par l'ultraconservateur Mahmoud Ahmadinejad, président de la République islamique, sur le programme nucléaire iranien, et la perspective associée d'une remise en cause profonde des fragiles équilibres régionaux, n'ont pu que complexifier les rapports turco-iraniens.

CONCLUSION

La République turque s'est élevée sur les principes suivants : « La souveraineté appartient sans restriction ni condition à la Nation » et « Paix dans le pays, paix dans le monde ». Riche d'un passé complexe, elle a su se débarrasser des archaïsmes ottomans, pour se reconstruire dans la modernité.

Aujourd'hui la Turquie possède les moyens d'une politique extérieure résolument souveraine et autonome. Si ce n'est la limitation de ses moyens, elle n'accepte aucun frein à l'élaboration de sa pensée stratégique et la défense de ses intérêts vitaux.

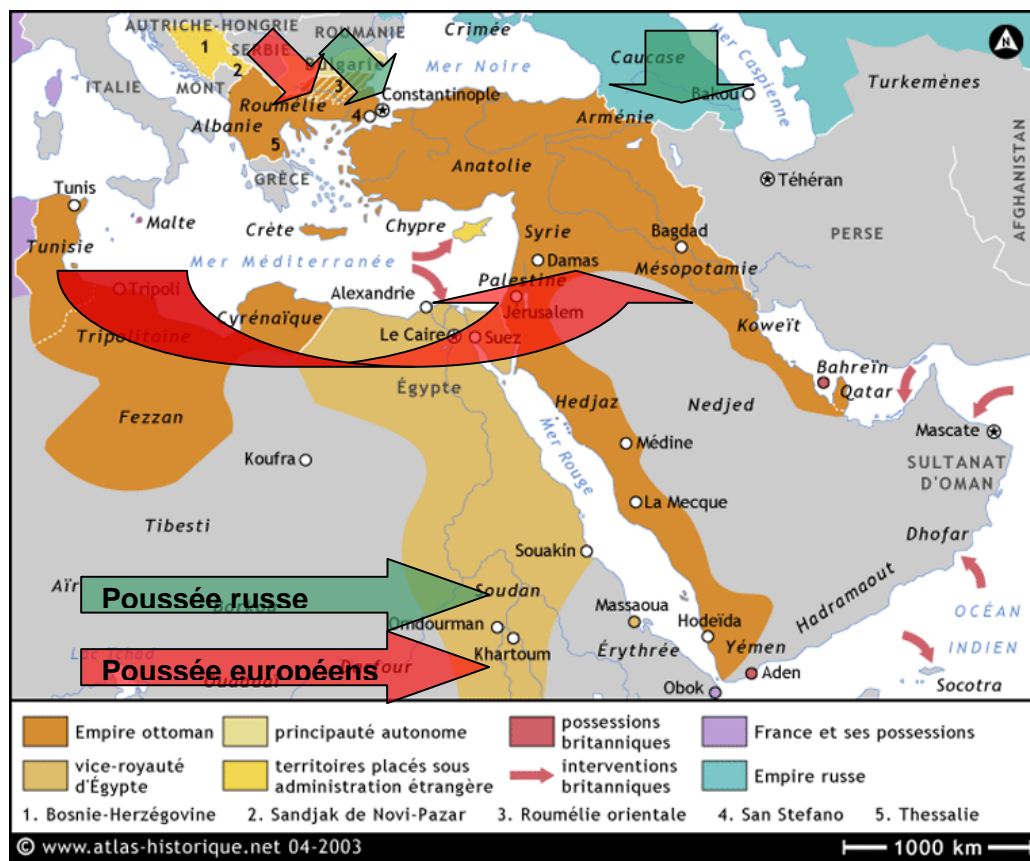
Surtout pas un pion de la stratégie américaine dans l'ouest du continent eurasiatique, la Turquie se présente comme une nation « pivot » entreprenante et déterminée, avec une stratégie et des ambitions propres. Elle a à cet effet des atouts majeurs à faire valoir, au carrefour de l'Europe, de la Russie et du Moyen-Orient.

De ce fait, la Turquie en ce début de siècle se trouve à la croisée des chemins. Où se trouve son avenir économique et géopolitique : vers l'Europe occidentale qui ne semble pas très pressée de l'accueillir en son sein, vers l'Asie Centrale et le Caucase ou vers le monde arabe?

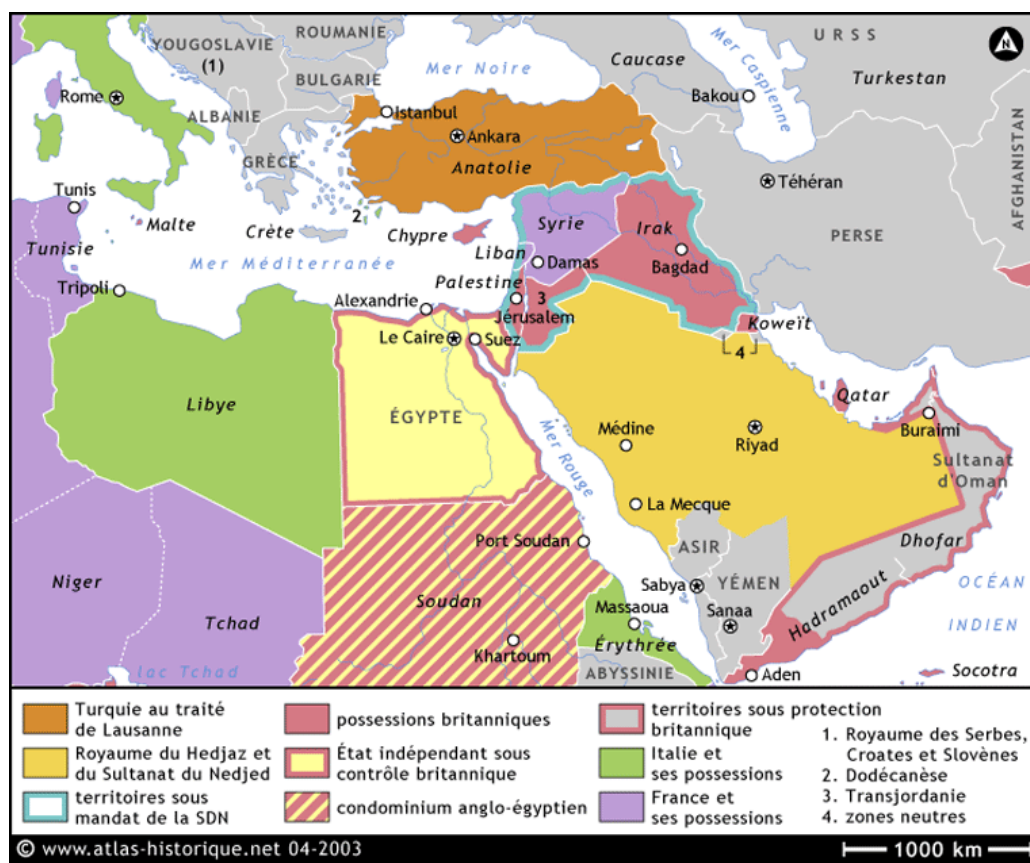
Dans l'attente d'une réponse, qui n'en doutons pas devrait être in fine européenne, la Turquie s'est sans conteste bel et bien refait une santé. Malgré des risques réels, intérieurs et extérieurs, elle représente plus que jamais un interlocuteur indispensable des puissances occidentales et régionales dans l'ensemble des questions essentielles qui les affectent, et un partenaire indispensable pour travailler à la stabilité du monde.

Voilà une belle résurrection !

Annexe 1 : L'Empire ottoman

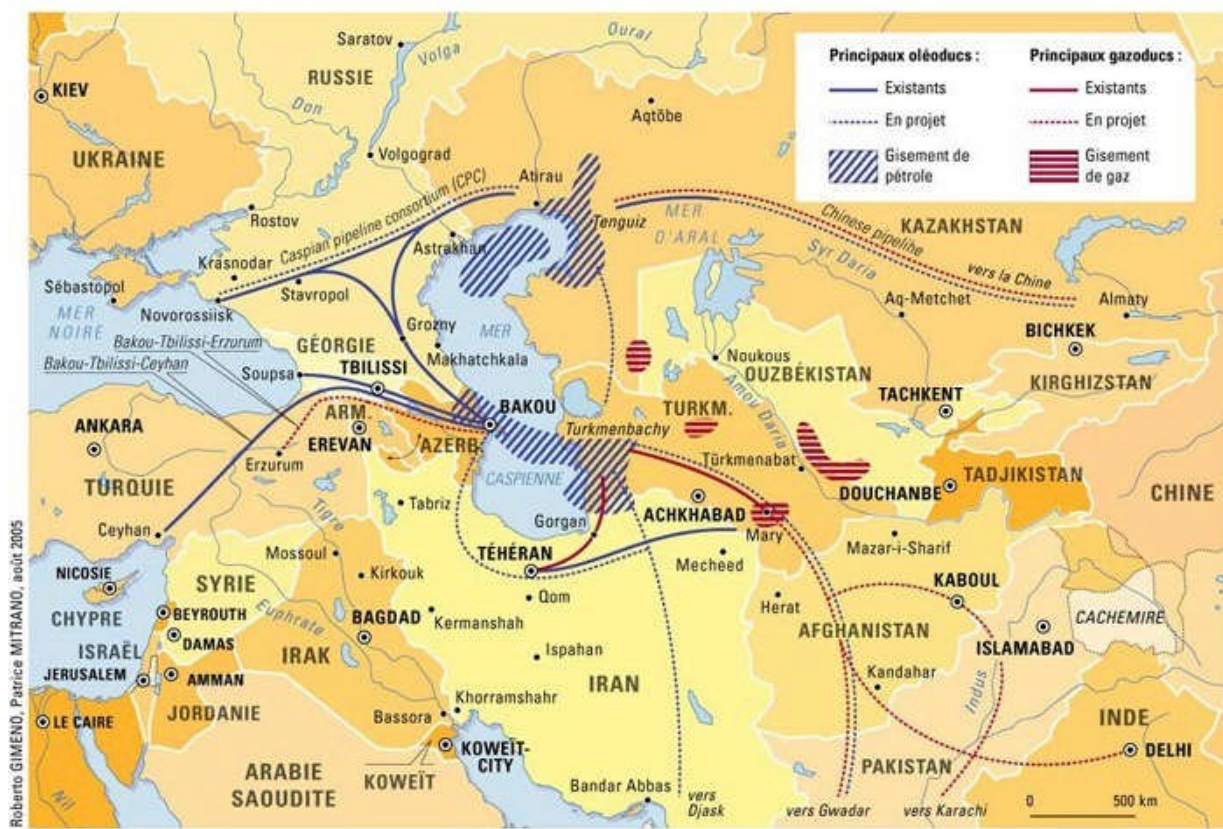


carte n°1 : l'Empire ottoman en 1878

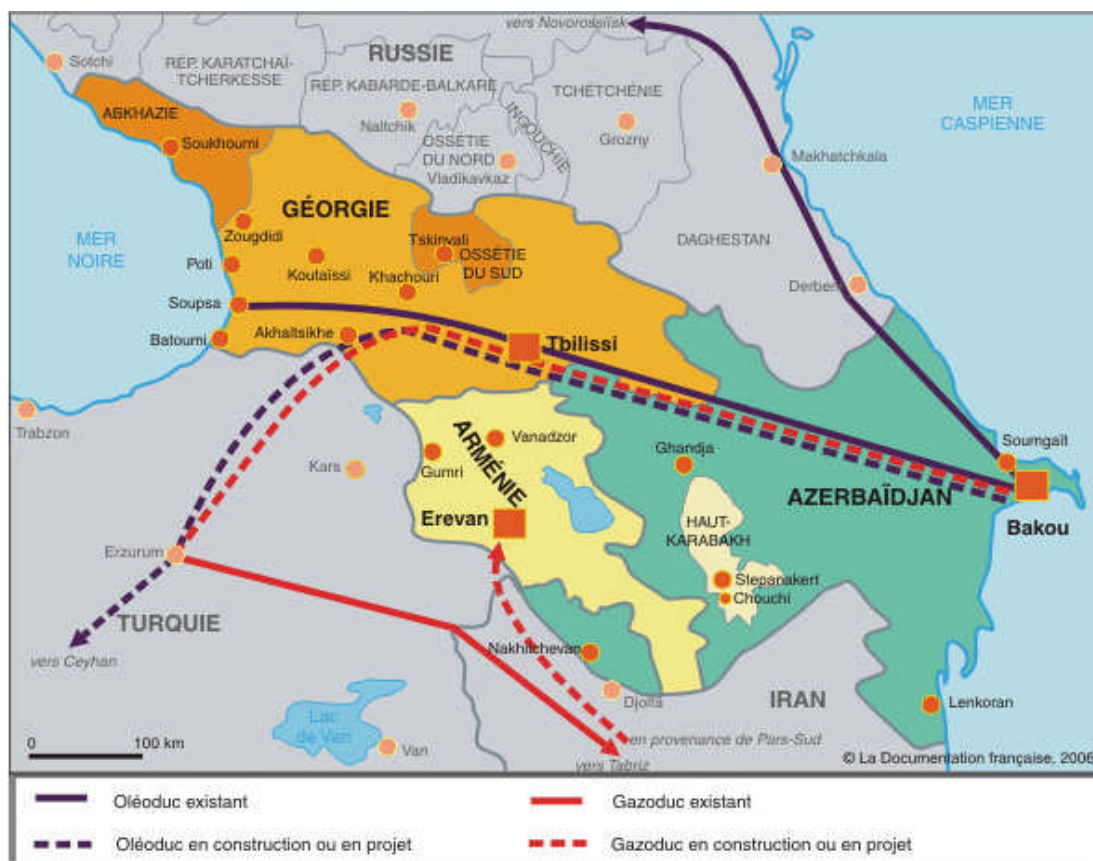


carte n°2 : la Turquie au Traité de Lausanne (1923)

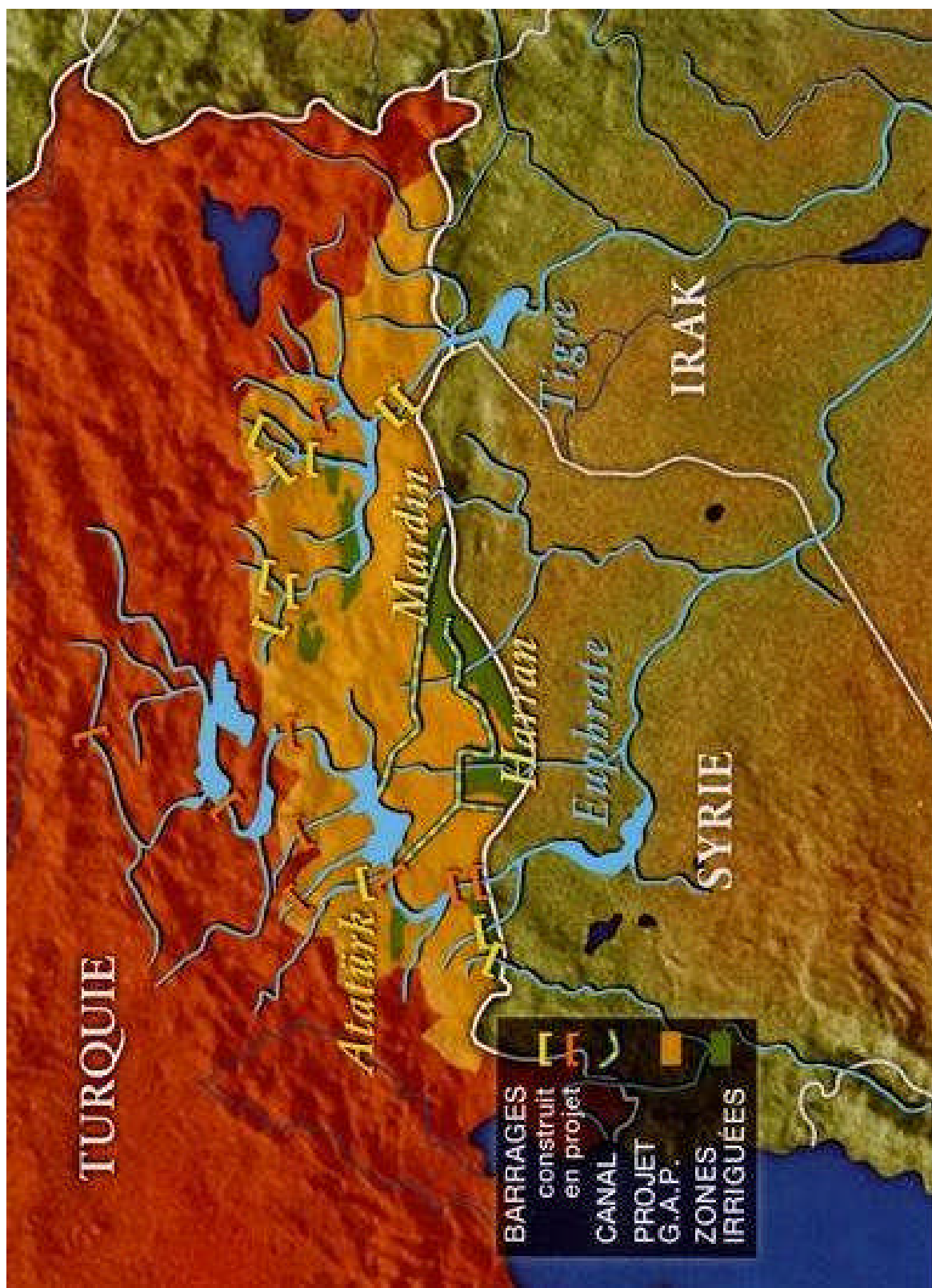
Annexe 2 : Le « nœud » caspien



carte n°3 : oléoducs et gazoducs autour de la Caspienne



carte n°4 : oléoducs et gazoducs dans le Caucase du sud

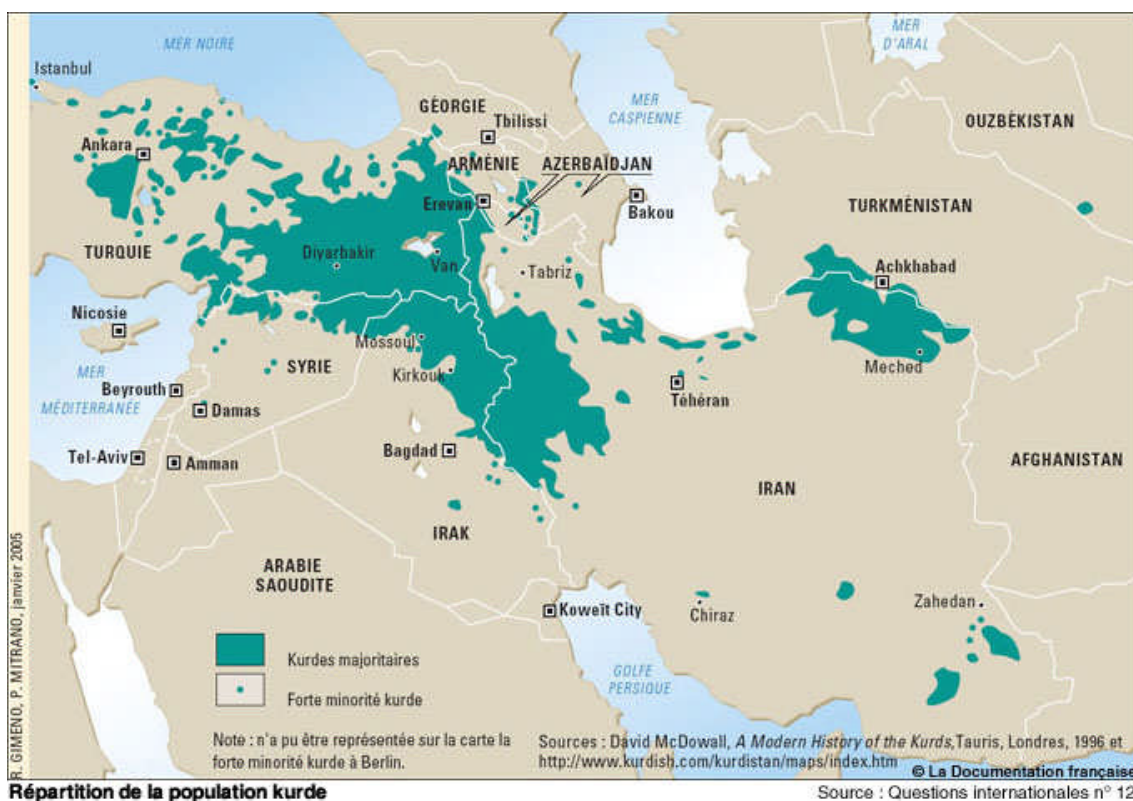


carte n°5 : le projet GAP

Annexe 4 : Le Kurdistan



carte n°6 : Kurdistan au Traité de Sévres (1920)



carte n°7 : Le peuplement kurde en 2005

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
<u>I. LA TURQUIE ET L'EUROPE</u>	2
<u>11. La Turquie et les Puissances</u>	2
111. La victime des Puissances	2
112. Un ensemble désormais cohérent, à redresser	3
113. Une démocratie en voie de normalisation	4
<u>12. La Turquie et l'Organisation du traité de l'Atlantique nord</u>	5
121. L'adhésion : un choix stratégique	5
122. Une position « clé » : le gel des espaces stratégiques	6
123. Le meilleur ami des Etats-Unis d'Amérique ?	7
<u>13. La Turquie et l'Union européenne</u>	8
131. Une adhésion « problématique »... pour l'Europe	8
132. Un pari gagnant...pour la Turquie	9
133. Un écueil emblématique : Chypre	10
<u>II. LA TURQUIE ET LA RUSSIE</u>	12
<u>21. La Turquie et la Russie</u>	12
211. Un lourd passé en commun	12
212. Une coopération nécessaire	13
213. Le statu quo ?	14
<u>22. Le Caucase : l'Orient énergétique</u>	15
221. Une situation privilégiée	15
222. Des projets stratégiques	16
223. Un domaine de coopération obligé ?	17
<u>23. Les ex-républiques soviétiques : l'Orient turcophone</u>	18
231. Une alternative stratégique	18
232. Le Caucase du sud	19
233. L'Asie centrale : une influence à développer	20

III. <u>LA TURQUIE ET LE MOYEN-ORIENT</u>	22
<u>31. Une anomalie « politique »</u>	22
311. L'héritage kemalien	22
312. L'armée et l'islamisme « modéré » : un équilibre délicat	23
313. République « laïque » et « démocratique » : un poids international certain	24
<u>32. Une région sous contrôle</u>	25
321. L'eau au Moyen-Orient	25
322. Le Kurdistan	26
323. L'Irak	27
<u>33. Un défi stratégique : le leadership « régional »</u>	28
311. Un partenariat stratégique : Israël	28
312. Un concurrent direct : l'Iran	30
CONCLUSION	31
ANNEXES	
Annexe 1 : L'Empire ottoman	32
Annexe 2 : Le nœud caspien	33
Annexe 3 : L'eau	34
Annexe 4 : Le Kurdistan	35
TABLE DES MATIERES	36
BIBLIOGRAPHIE	38

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES EN FRANCAIS

- ALP Tekin, *Le Kémalisme*, Paris, Félix Alcan, 1937
- BAZIN M et alii, *La Turquie entre trois mondes*, Paris, Varia Turcica, XXXII, L'Harmattan, 1998
- BENOIST-MECHIN Jacques, *Mustapha Kemal ou la mort d'un empire*, Paris, Albin Michel, 1954
- BILLION Didier, *La politique extérieure de la Turquie, une longue quête d'identité*, Paris, L'Harmattan, 1997
- BOZARSLAN Hamit, *Histoire de la Turquie contemporaine*, Paris, La Découverte, 2004
- BOZARSLAN Hamit, *La question kurde. Etats et minorités au Moyen-Orient*, Paris, Presse de Sciences-Po, 1997
- BOZDEMIR Michel, *La marche turque vers l'Europe*, Paris, Khartala, 2005
- CHAUPRADE Aymeric, *Géopolitique, constantes et changement dans l'histoire*, Paris, Ellipses, 2007, 3^{ème} édition
- DE VALLE Alexandre & RAZAVI Emmanuel, *Le dilemme turc, ou les vrais enjeux de la candidature d'Ankara*, Paris, Editions des Syrtes, 2005
- DUHAMEL Georges, *La Turquie, nouvelle puissance d'Occident*, Paris, Mercure de France, 1953
- DUMONT Paul, *Mustapha Kemal invente la Turquie moderne*, Bruxelles, Complexe, 1997
- JEVAKHOFF Alexandre, *Kemal Atatürk, les chemins de l'Occident*, Paris, Tallandier, 1989
- LEWIS Bernard, *Islam et laïcité. La naissance de la Turquie moderne*, Paris, Fayard, 1988
- PICARD Etienne (dir), *La question kurde*, Bruxelles, Complexe, 1991
- ROY Olivier, *La Turquie aujourd'hui, Un pays européen ?*, Paris, Universalis, 2004
- SAHINLER Menter, *Origine, influence et actualité du kémalisme*, Paris, Publisud, 1995
- SCHAPIRO Jean-Yves et alii., *L'Orient à l'assaut du ciel. Anti-impérialistes et tiers-mondistes*, Paris, Martinsart, 1977
- TOUZANNE Jean-Pierre, *L'islamisme turc*, Paris, L'Harmattan, 2001
- VANER Semih (dir.), *La Turquie*, Paris, Fayard
- VICTOR Jean-Christophe, « *Le dessous des cartes* », *atlas géopolitique*, Paris, Tallandier / Arte éditions, 2005
- *Géopolitique de la Turquie*, Revue Française de géopolitique, Paris, Ellipses, 2006
- *La Turquie*, collection « Pouvoirs », Paris, Seuil, 2005

ARTICLES DE PRESSE EN FRANÇAIS

- CAPELIER Claude, *Chypre, un test pour l'Europe*, Libération, 02/01/2006

SITES INTERNET

- <http://www.atlas-historique.net/>
- <http://www.cemoti.revues.org/>, Cahier d'études sur la Méditerranée et le monde turco-iranien CEMOTI n°28
- <http://www.ceri-sciencespo.com/publica/cemoti/>
- <http://www.dree.org/turquie>
- <http://www.euractiv.com>, revue électronique « Turley-Russia Relations »
- <http://www.europa.eu/>
- <http://www.grip.org>, Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (Bruxelles)
- <http://www.ifri.org>, Institut français de relations internationales
- <http://info.turc.org>, site d'information sur la Turquie
- <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/>
- <http://www.medeainstitute.org/>, Institut Européen de Recherche sur la Coopération Méditerranéenne et Euro-Arabe
- http://www.meria.idc.ac.il/journal_fr, MERIA, journal d'études des RI au Moyen-Orient
- <http://www.nato-pa.int>, <http://www.natopa.ibicenter.net>, publications OTAN
- <http://www.senat.fr/rap/r03-279/> Rapport d'information du Sénat n°279 sur la candidature de la Turquie à l'Union européenne

DONNEES GENERALES

- *Quid*, sous la direction de Dominique & Michèle FREMY, Paris ; Editions Robert LAFFONT, éditions 1999 et suivantes